



F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

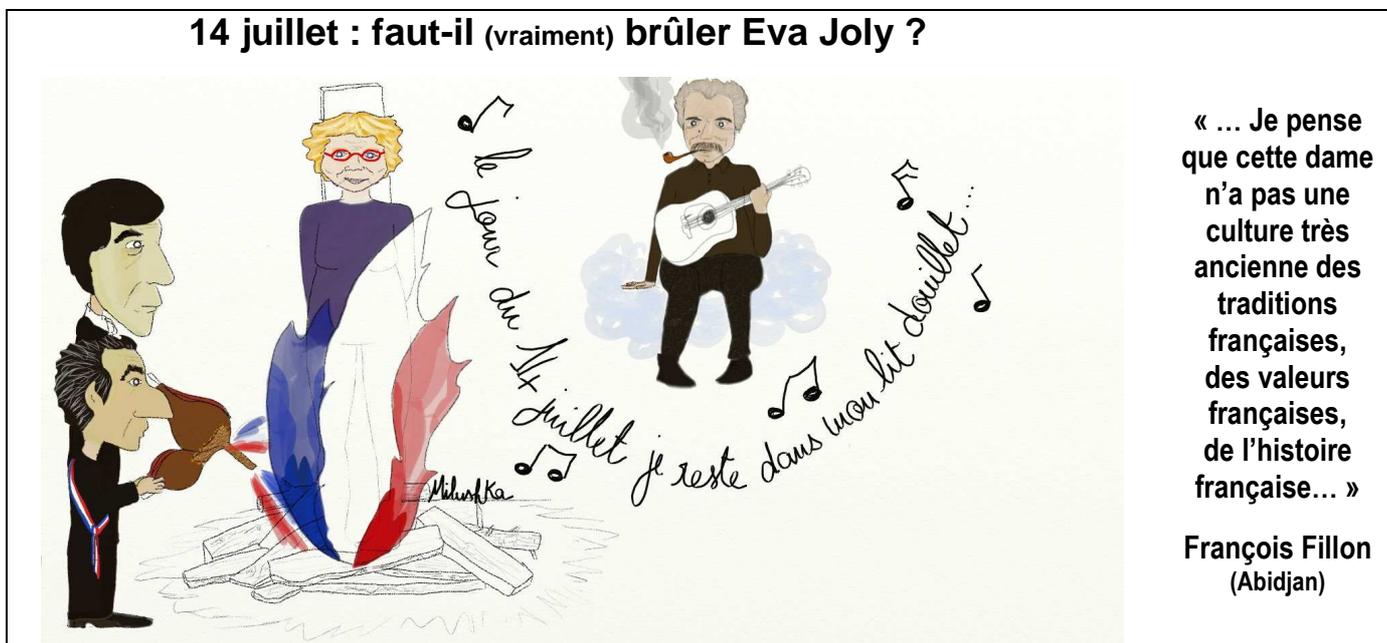
Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Déclaration
sur la reconnaissance
de l'Etat palestinien (P. 36)

Editorial (P. 2)

A propos du rôle des Fédéralistes,
de l'histoire de France et de la Cour pénale internationale

14 juillet : faut-il (vraiment) brûler Eva Joly ?



« ... Je pense
que cette dame
n'a pas une
culture très
ancienne des
traditions
françaises,
des valeurs
françaises,
de l'histoire
française... »

François Fillon
(Abidjan)

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : Le Billet de Jean-Pierre GOUZY : L'euro et la souveraineté // Il y a « 30 ans... » : Editorial de *Fédéchoses* n° 11 - 1975 - « (...) Une action contestataire mais à étroit contenu fédéraliste semble être celle contre le service militaire obligatoire » - **Chronique de Cocorico** // Alberto MAJOCCHI : A propos des décisions des Chefs d'Etat et de gouvernements et de la gouvernance de la zone euro // Jean QUATREMER : Petite leçon de fédéralisme à l'usage de Nicolas Sarkozy // Amartya SEN : L'euro fait tomber l'Europe (extraits) // Catherine VIEILLEDENT : Alain Lamassoure - Plaidoyer pour un fédéralisme optimiste // Jean-Guy GIRAUD : La voie ouverte vers la révision du Traité ? // **FOCUS : La justice internationale, les fédéralistes et la Coalition pour la Cour pénale internationale** : Jean-François BILLION : Cour pénale internationale, justice internationale et rôle des fédéralistes // William R. PACE : Les fédéralistes mondiaux, la justice internationale et la protection contre les génocides // Vers la ratification universelle du Statut de Rome en Europe // Simon FOREMAN : La France se dote enfin de la loi de mise en oeuvre de la CPI // Les partenaires internationaux de la CICC // Les dernières ratifications du Statut de Rome par régions du monde // Participer à la Campagne de ratification du Statut de Rome // **FED'ACTUALITE : A propos du 14 juillet - Etat-nation, démocratie, identité nationale, stéréotypes, fascisme...** : Aquila : C'est officiel, depuis 2010, la France n'est plus une démocratie // David SOLDINI : Identité nationale : politique et démocratie // Robert TOULEMON : Identité nationale - Identité européenne // François ALFONSI : 14 juillet : pas touche au tabou républicain // Alessandro CAVALLI : Européanisation et crise de la démocratie au sein des Etats-nations // Bernard LESFARGUES : De l'Etat-nation au fascisme - Séparer démocratie et nationalisme // Mario ALBERTINI : L'idée de nation // **Fédé-lettres** // **Bibliographie** : // Bernard MICHEL - *Nations et nationalisme en Europe centrale* (Ronan BLAISE) // Claire WEIBEL YACOB, *Le rêve brisé des Assyro-Chaldéens - L'introuvable autonomie* (B. LESFARGUES) // Errol P. MENDES, *Peace and Justice at the International Criminal Court, A Court of Last Resort* // Lucio LEVI : Déclaration sur la reconnaissance de l'Etat palestinien

Au milieu des années 1970, l'un des responsables de la Jeunesse Européenne Fédéraliste (JEF France), par ailleurs déjà l'un des animateurs de *Fédéchoses*, avait eu la surprise à Paris de recevoir un « pneu » (message urgent expédié par la poste grâce à un réseau de tuyauteries souterraines). Un court texte signé de Jean-Pierre Gouzy, qui nous fait toujours l'honneur de son amitié (et de son Billet trimestriel !) : Henri Frenay, militaire de carrière, fondateur de *Combat* et l'un des grands « fédéralistes de la Résistance » (avec en particulier l'Italien Altiero Spinelli et l'Allemand Eugen Kogon) dont les actes et les écrits nous avaient amenés au combat fédéraliste, « souhaitait » rencontrer d'urgence les animateurs de la JEF.

Le Monde avait en effet publié une brève faisant état de la création d'un Comité de soutien au Mouvement des soldats et pour « le droit aux syndicats de soldats »... par La JEF France et la Ligue Communiste, section française de la IV^e Internationale !... Les trostkistes cherchaient à s'implanter dans le mouvement des appelés et avaient un certain appui du côté de quelques groupes de la JEF Allemagne. Les jeunes du MFE, en Italie et en France, menaient, eux, une action contre le service militaire obligatoire car ils considéraient (cf. l'édito de *Fédéchoses*, n° 11, ci-après) que « la conscription obligatoire a toujours été l'une des armes les plus puissantes entre les mains de l'Etat national pour manipuler les consciences individuelles et transformer l'homme en un citoyen obéissant jusqu'au sacrifice suprême consistant à 'donner sa vie pour la Patrie' ».

L'explication qui eut lieu peu après au domicile de Henri Frenay n'a laissé aucun souvenir désagréable à celui d'entre nous qui s'y rendit ; pas en tout cas celui d'une « engueulade » comme nous aurions pu le supposer. Les points de vue échangés avaient dû montrer que ce qui nous rapprochait, politiquement, de Henri Frenay était beaucoup plus fort que ce qui, stratégiquement, pouvait nous opposer à lui.

Mais, pourquoi rappeler une telle anecdote aujourd'hui ? Pour rappeler deux vérités...

- les fédéralistes, dans leur combat pour l'Europe fédérale et au-delà pour la démocratie internationale, doivent savoir sortir, si besoin est, d'un « béniouiouisme » vis-à-vis des institutions, nationales ou de l'Europe officielle, dans lequel ils ont parfois trop tendance à se limiter, d'une part ;
- et, d'autre part, les fédéralistes, dans leur combat pour l'Europe fédérale et au-delà pour la démocratie internationale (soyons têtus), doivent être convaincus qu'ils peuvent trouver des alliés ou des compagnons de route à l'extrême gauche du spectre politique, du côté de ceux qui se réclament de l'internationalisme et d'une certaine forme de solidarité planétaire ou « globale »... ; jamais, par contre, du côté de l'extrême droite à laquelle tout les oppose, historiquement et politiquement.

Pour en revenir à ce numéro...

Fédéchoses considère que, si les fédéralistes doivent travailler avec tous les démocrates, sans exclusive, dans le cadre de leur lutte pour créer des Etats nouveaux sur des territoires nouveaux (Fédération européenne aujourd'hui, Fédération mondiale demain) afin de réunir de larges majorités constituantes, ils doivent, par contre, dénoncer sans relâche les dérives de la droite civilisée (voire de la gauche... !) vers l'extrême droite souvent pour des raisons électoralistes. La phrase de M. Fillon sur Mme. Eva Joly, rappelée en « une », ou les propositions de son compère Jean-François Copé sur un « serment aux armes de la France » à exiger des jeunes Français..., destinées à pêcher des voix du Front national sont, après tant d'autres déclarations et décisions douteuses (Roms...), inacceptables... ! C'est pourquoi nous publions ici plusieurs textes plus centrés sur les notions de nation et d'identité.

Nous publions aussi un FOCUS sur la Cour pénale internationale... qui nous donne l'occasion de rafraîchir la mémoire de M. Fillon sur « l'histoire française » et de préciser qu'elle n'a jamais été exempte d'horreurs, dans et hors de l'hexagone... Gageons par exemple que si la Cour pénale internationale avait existé à l'époque de la Croisade des Albigeois, M. Simon de Monfort ou le « Bon Saint-Louis » auraient très certainement eu à y comparaître... pour ne pas parler, depuis eux, de Napoléon ou autres Bigeard ! C'est aussi pourquoi nous publions, sous forme de pied de nez, ci-dessous un court poème en occitan... qui nous semble parfaitement de circonstance.

Lo Carnaval

**Quand se veirà lo bombardier
escampar plueja de confettis
quand se veirà lo canon
faire riseta a l'objectiu**

**quand se veirà lo tanc
passejar filhas a la festa
la bala far zigzag-zagas
como lo serpentín...**

**Farai del Carnaval
la Festa nacionala...**

Poème en occitan de Michel Decor. Mis en musique et chanté par Claude Marti.

Extrait de *Claude Martí*, par Roland Pécout, coll. Poèmes et chansons, éd. Seghers, Paris, 1974, pp. 157-158, pp

© Joan Larzac

Le Carnaval

*Quand on verra le bombardier
jeter des pluies de confettis
quand on verra le canon
faire risette à l'objectif*

*quand on verra le tank
promener les filles à la fête
la balle faire des zigzags
comme le serpentín...*

*Je ferai du Carnaval
La fête nationale...*

L'EURO ET LA SOUVERAINETE

La crise que traverse l'Union européenne (UE) n'est pas seulement financière, bancaire, monétaire. Elle n'est pas accidentelle, mais, existentielle et systémique. Malgré l'intervention d'institutions « communautaires », dont un Parlement élu au suffrage universel et disposant, aujourd'hui, de prérogatives substantielles, cette Union trop souvent prostrée face aux humeurs du temps, nous apparaît chaque jour un peu plus inefficace. Qu'il s'agisse de l'euro, de la dette, des déficits publics, des bourses ou des banques et sans même parler de la politique étrangère et de sécurité, son penchant intergouvernemental s'accuse de plus en plus. Alors qu'il lui faudrait agir rapidement, en affirmant sa cohésion face à la cupidité des marchés et aux retournements de conjoncture, nous la voyons périodiquement frappée d'inhibition. Et ce, tout particulièrement, depuis le Conseil européen du 21 juillet dernier où l'étrange attelage franco-allemand qu'incarneront Nicolas et Angela avait donné l'impression d'être parvenu à imposer un nouvel accord à l'arraché pour « sauver la Grèce », éviter les risques de contagion qui se manifestaient dans divers pays partenaires dont l'Italie (16 % du PIB de la zone euro, contre 2,20 % pour la Grèce, mais plus de 1.900 milliards de dette publique, alors qu'elle n'est « que » de 345 milliards à Athènes).

Un tel pacte, en effet, pour répondre aux impératifs du moment, nécessitait avant d'être appliqué, d'être ratifié par les 17 Parlements nationaux concernés. Or, aucune procédure d'urgence n'est venue troubler leur repos estival, alors que les flambées dépressives ou agressives des marchés n'ont cessé d'agiter les *traders* tout l'été. De plus, les modalités de l'accord conclu par les gouvernements souverains n'ayant pas été réglées, certains d'entre eux épousant une démarche de la Finlande se sont adressés directement à la Grèce dès septembre, pour demander à leur tour des garanties, alors qu'Athènes n'est plus en mesure de garantir quoi que ce soit ! D'où le sentiment aujourd'hui largement répandu que le concert européen est devenu cacophonique.

Et, ce n'est pas tout... A la suite de leur rencontre élyséenne en aparté du 16 août, Nicolas et Angela, parmi les nouvelles potions magiques qu'ils ont suggéré d'administrer, ont imaginé la création d'un *ersatz* de « gouvernement » confié à l'actuel président en exercice de l'UE, Herman van Rompuy, avec le mandat de réunir deux fois l'an ses pairs, afin de régler les problèmes spécifiques de la zone euro. Pour Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne et père de l'euro, il s'agit d'un « gadget ». En tout cas, cette nouvelle mission ne serait pas confiée à la Commission, de plus en plus confinée dans un rôle subordonné, parce que trop juridiquement indépendante des gouvernements, selon la lettre des Traités.

De même, Paris et Berlin ont éludé toute tentative sérieuse d'émettre des euro-obligations pour amorcer une mutualisation significative des dettes et par voie de conséquence une consolidation solidaire de la zone euro, sous prétexte qu'il n'existe pas d'Europe fiscale et budgétaire, alors que,

précisément, la décision d'en susciter la création leur appartient, au lieu d'amuser la galerie avec la « règle d'or ».

Enfin, pour couronner le tout, une forte majorité de souverains (dont la France, l'Allemagne, le Royaume Uni), s'opposent à toute augmentation significative du budget communautaire dans la perspective de la planification 2013/2020, pour remédier à l'hétérogénéité des économies de l'UE. On a, dès lors, une prise de vue à peu près exhaustive de la montée en puissance de l'*intergouvernementalisme* ambiant. C'est à nos yeux, extrêmement inquiétant pour l'avenir du Projet européen lui-même, car l'*intergouvernementalisme*, l'expérience l'a sans cesse démontré, est synonyme de paralysies répétitives et d'impuissance opérationnelle notamment dans les situations d'urgence.

Ainsi, se pose une fois encore -et de manière éclatante- la question cruciale de l'exercice en commun de la souveraineté européenne pour résoudre les problèmes de niveau communautaire et permettre l'instauration d'une démocratie fédérale de plein exercice.

Ce disant, je n'ai garde d'oublier que l'État moderne hérité en 1648 du Traité de Westphalie s'est construit dans le cadre national ; que la révolution française a substitué le peuple au monarque sans remettre en cause le « primat » de l'État souverain ; que, par voie de conséquence, les systèmes démocratiques se sont développés dans des sociétés politiquement closes et par essence nombrilistes, alors que la démocratie tend, par définition, à l'instauration d'une société ouverte : la « *civitas maxima* ». Qui plus est, au fil des temps et des humeurs du moment, après deux guerres mondiales successives et des expériences totalitaires enfantées par l'Europe, nous sommes entrés dans un monde entièrement différent où seuls comptent et compteront de plus en plus les États-continentaux. Les *challenges* auxquels nous devons faire face ne sont plus de même nature, ni de même dimension. Ils ne sont plus solubles au niveau stato-national, et imposent chaque jour un peu plus la perspective d'une refonte de l'organisation mondiale.

Comme le disait déjà, voici des lustres, Georges Vedel, l'un des grands juristes des Traités de Rome, devant l'une des instances dirigeantes du Mouvement Fédéraliste Européen : « La souveraineté supranationale n'est pas moins démocratique que la souveraineté nationale. Bien au contraire, elle lui serait même supérieure dans toute la mesure où elle satisferait mieux des besoins fondamentaux et remettrait aux mains des gouvernés les rouages d'une société internationale jusqu'ici abandonnée à la concurrence anarchique des gouvernants ».

Un peu partout, autour de nous désormais, du fait même de la tournure prise par les événements, des voix qui s'estiment plus ou moins « autorisées » finissent par s'élever pour admettre le bien fondé de nos propres réquisitoires et dénoncer, comme nous le faisons depuis des lustres, les propos lénifiants des caciques aujourd'hui en charge de la prétendue gouvernance européenne. La crise que nous traversons, parce qu'elle menace de tout emporter, a au moins une vertu pour ceux qui sauront saisir la balle au bond : donner une nouvelle raison d'être à un combat fédéraliste qui, à mon sens, glisse sur une pente dangereusement routinière et donc déclinante depuis des années. Elle rend crédible ce qui paraissait impensable avant qu'elle ne surgisse et devrait même permettre de donner une nouvelle visibilité à l'action du mouvement pour une Europe fédérale.

Il y a « 30 ans » nous avons publié...

Editorial de *Fédéchoses*, n° 11, Été 1975...

...annonçant le lancement d'une action des JEF France et Italie contre la conscription militaire obligatoire, « l'une des armes les plus puissantes entre les mains de l'Etat national pour manipuler les consciences individuelles et transformer l'homme en un citoyen obéissant jusqu'au sacrifice suprême consistant à 'donner sa vie pour la patrie' ».

La crise qui bouleverse les Etats européens est fondamentalement causée par la fin de la période d'intégration économique de l'Europe et le manque d'unification politique. Les compétences fuient toujours plus des mains des gouvernements qui restent ainsi privés de pouvoirs effectifs et, au niveau européen, existent des eurocrates, irresponsables devant la population et, pour cela, privés de pouvoir.

Il est impensable que les Européens renoncent au bien-être que leur a procuré le Marché commun et un retour pur et simple au protectionnisme est également impensable. La contradiction de fond est donc destinée à durer jusqu'à la naissance d'un gouvernement européen et, jusqu'à ce point, excepté le cas d'importantes modifications d'équilibre entre la Russie et les Etats-Unis, l'on peut prévoir que l'instabilité sociale et politique est destinée non seulement à continuer, mais encore à s'accroître.

Aujourd'hui, toutes les formes de gouvernement en Europe semblent précaires. La vie politique se développe toujours plus en dehors des cadres politiques traditionnels : la crise que traversent les partis politiques n'est que le reflet de celle des Etats nationaux dans lesquels ils sont structurés. Il est évident que, dans ce contexte, les possibilités pour les fédéralistes, d'une action extraparlamentaire, sont multipliées.

***Une action contestataire
mais à étroit contenu fédéraliste
semble être celle contre le service militaire obligatoire***

La conscription obligatoire a toujours été l'une des armes les plus puissantes entre les mains de l'Etat national pour manipuler les consciences individuelles et transformer l'homme en un citoyen obéissant jusqu'au sacrifice suprême consistant à « donner sa vie pour la Patrie ».

On peut donc dire, du point de vue institutionnel, qu'il existe un Etat là où existe une armée et vice-versa. C'est grâce à sa puissance militaire que l'Etat peut concrètement exercer sa souveraineté dans les rapports avec les autres Etats.

Remettre en cause « l'amour de la Patrie » dans les Etats continentaux européens c'est donc aussi remettre en cause le principe même sur lequel se fonde l'Etat national et les pouvoirs politiques existants. Pour nous, fédéralistes, la contestation du service militaire obligatoire doit devenir l'instrument pour contester la légitimité sur laquelle se fonde aujourd'hui la légitimité étatique.

Fédéchoses

La Chronique de Cocorico

Messieurs,

*j'ai compris, à certaine note insidieuse ajoutée à la lettre mienne que vous avez publiée dans votre *Fédéchoses* n° 10, j'ai compris, dis-je, que vous êtes des malintentionnés, qui se parent des plumes du libéralisme et de l'honnêteté intellectuelle. Un clin d'oeil au lecteur ? En avez-vous seulement ? Moi, je n'utilise pas ces armes ciliaires, je regarde franchement et droit devant moi. Comme on me l'a appris à l'armée - qui a fait de moi un homme. Aussi, croyez-moi, j'y vois loin.*

Aussi loin ou presque que ce grand Français qu'est le Général Bigeard, qui sait de quoi il parle quand il évoque « la charge de plomb totalitaire » qui pèse sur Saïgon et Hanoï.

Lui, il ne fait pas « minou, minou » avec Mao, tels les Européens décadents, et il sait que « les hordes Vietminh », ça ne s'apprivoise pas, ça s'écrase, crrrac, sous la botte ! Ou ça se brûle au napalm : excellent combustible, même si ça ne vaut pas la belle anthracite du Tonkin de la belle époque. Coloniale, oui Messieurs ! Je n'ai pas peur de mes références, moi ! Et je ne rougis pas du passé de la douce France ! De la croisade contre les Albigeois à la guerre d'Algérie, j'assume tout avec fierté.

Et je pense aussi à l'avenir, Giscard, tôt ou tard... Alors pourquoi pas dès maintenant évoquer l'homme qui... Bigeard for President !!! Ricanez, ricanez ! Mais lorsque la Bretagne ou la Corse voudront larguer les amarres, vous verrez si vous ne serez pas contents d'avoir porté à la charge suprême un homme avec du poil sur la poitrine, comme on dit en Espagne. Et vous verrez si tous ne se rallieront pas à lui ; et jusqu'aux communistes.

Ils savent bien, eux, que la Corse, Djibouti, la Bretagne et le Pays Basque sont partie intégrante de la nation française et ils se battront pour qu'elles le demeurent. Les patriotes ont toujours fini par s'entendre.

Face à la montée des périls, des binious et des Issas, tous unis derrière le chef qui se profile sur jour de ciel bleu et de Sambre et Meuse !

Bigeard for President !

Bigeard for President !!!

Cocorico

A propos des décisions prises par la réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro (Bruxelles, 21 juillet 2011) concernant la crise financière en Grèce et le renforcement des instruments européens pour la gouvernance financière

Alberto Majocchi

Président du *Institute for Studies and Economic Analyses* - Rome

Traduit de l'anglais par Jean-François Billion - Lyon

Lors de la réunion des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Eurozone, tenue à Bruxelles le 21 juillet 2011, les sommes disponibles auprès du Fonds Européen de Solidarité Financière (FESF)¹ ont été considérablement augmentées -jusqu'à 40 milliards d'euros- et, de plus, la possibilité a été ouverte d'acheter les obligations de tout pays de la zone euro sur le second marché (ainsi que la possibilité d'améliorer substantiellement les termes auxquels ces prêts peuvent être accordés et d'en reculer les dates d'échéance).

Ces décisions mènent à une transformation radicale du FESF qui, de simple instrument pour accorder des prêts afin d'éviter la mise en défaut de pays confrontés à une crise de leur dette souveraine, tend dorénavant à acquérir les caractéristiques d'un prêteur de dernière instance, susceptible d'acquérir des titres publics y compris au second marché afin de défendre leur valeur et de réduire le fardeau de la dette (les titres sont dévalués et ainsi achetés à un cours plus bas que leur valeur initiale. En conséquence, les pays vulnérables deviennent débiteurs du FESF pour un montant inférieur à la valorisation nominale.

Un nouveau pas sera franchi, sur le plan institutionnel, avec la transformation du FESF en Mécanisme Européen de Stabilité (MES), une institution intergouvernementale fondée par le Traité signé par les pays de l'eurozone. Le MES sera dirigé par un Comité de gouverneurs comprenant les Ministres des finances et adoptera ses décisions à la majorité qualifiée. Seuls l'accord et les termes d'un prêt à un pays économiquement en difficulté et la modification de l'importance et de la composition des instruments mis à disposition du MES devront être adoptés selon la procédure de l'accord mutuel (*mutual agreement*) ce qui signifie qu'une telle décision réclamerait l'accord unanime de tous les pays participant

1 Le Fonds Européen de Stabilité Financière est une société qui établit des obligations (bonds) et d'autres instruments de dette sur le marché, garantis par les Etats membres, afin d'offrir un soutien financier aux Etats membres ayant des difficultés à emprunter; de tels prêts sont dépendants de l'adoption par les pays se les voyant accorder de mesures d'austérité.

au vote et que, donc, l'abstention de l'un de ces pays n'annulerait pas la décision.

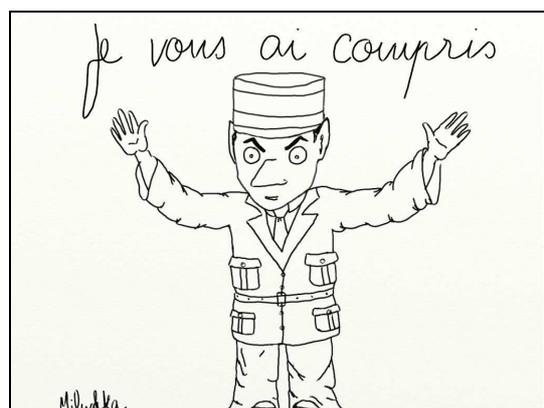
Beaucoup de limites demeurent dans cette nouvelle institution étant donné que toute décision concernant l'attribution de fonds dépendra de l'accord unanime des gouvernements participant à la décision. De plus, les prêts seront accordés à des taux d'intérêt élevés (le coût du prêt plus 200 points de base) et conditionnés à une correction fiscale qui aura un coût social élevé et sera de même irréaliste tant qu'il n'y aura pas de politique au niveau européen pour assurer un retour à la croissance. Mais, dans la mesure où cette évolution sera perçue par le marché comme une étape vers la création d'un réel système fiscal fédéral, basé sur un Trésor européen responsable pour définir et mettre en application les lignes générales de la politique économique et pouvant s'appuyer sur un budget fédéral doté de ressources propres et en mesure de lancer des obligations européennes pour financer un plan européen de croissance, il sera possible de garantir immédiatement la stabilité des pays les plus faibles et, avec comme résultat, de réduire l'écart avec les obligations des pays les plus forts de la zone euro, comme cela avait été le cas en 1990 avec la réduction des taux d'intérêt des pays désireux de réunir les conditions leur permettant de rejoindre la monnaie unique.

Petite leçon de fédéralisme à l'usage de Nicolas Sarkozy

Jean Quatremer

Correspondant auprès de l'UE de *Libération*, auteur du blog « les coulisses de Bruxelles »

***Fédéchos* remercie l'auteur de son autorisation**



Cela fait plusieurs mois que ses plus proches conseillers l'affirment : le Président de la République est désormais convaincu que la zone euro ne surmontera la crise de la dette souveraine que si elle va vers plus de « fédéralisme ». Lors du sommet de jeudi, Nicolas Sarkozy se serait exclamé devant ses seize partenaires, selon le *Figaro* daté de samedi, « oui, je défends une vision fédéraliste de l'Europe » ! Le problème est que le chef de l'Etat fait un usage pour le moins curieux de ce mot, car sa vision n'est pas fédéraliste, mais intergouvernementale. Or, c'est cette Europe intergouvernementale qui a précisément échoué et qui a conduit à la crise actuelle.

Quelle est la différence entre une Europe fédérale et une Europe intergouvernementale ? Son mode de gouvernance. Car il ne suffit pas que l'Union dispose de compétences propres ou partagées, il faut aussi qu'elle ait les moyens de les exercer, c'est-à-dire dispose d'organes fédéraux qui soient indépendants des États dans leur sphère de compétence et surtout décident à la majorité.

Dans le système européen actuel, la Commission européenne, surtout dans l'exercice de ses quelques prérogatives exclusives comme la politique de concurrence, est un organe fédéral. Le Parlement européen, élu au suffrage universel direct et qui adopte à la majorité la législation communautaire, aussi. Tout comme la Banque centrale européenne, qui décide seule de la politique monétaire, ou la Cour européenne de justice (sise à Luxembourg) chargée d'interpréter et de faire appliquer le droit européen.

Le Conseil des ministres qui codécide avec le Parlement européen de la législation européenne est un organe hybride : composé des représentants des États, il est un organe quasi fédéral lorsqu'il vote à la majorité (qualifiée ou non). En revanche, lorsqu'il décide à l'unanimité, il devient un organe intergouvernemental, ce qu'est toujours le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement où le consensus (on ne vote même pas) est la règle.

En clair, l'Europe intergouvernementale, c'est celle des États souverains où la recherche du consensus impose très souvent des compromis à minima. Imaginons un instant qu'aux États-Unis le gouvernement fédéral soit composé des gouverneurs des cinquante États et qu'il ne décide qu'à l'unanimité... Or c'est exactement ce que propose Sarkozy. Autant dire que l'Europe intergouvernementale, c'est l'ONU sans le Conseil de sécurité, un « machin » sans administration susceptible de mouliner les « orientations » à minima des chefs d'État et de gouvernement.

Or c'est bien ainsi que Nicolas Sarkozy conçoit son Europe « fédérale » : quand il parle de gouvernement économique européen, il pense à une réunion régulière du sommet de la zone euro, éventuellement doté d'un secrétariat permanent, bref une simple « surveillance entre pairs » où ni la Commission, ni le Parlement européen, ni les parlements nationaux n'auraient leur mot à dire. Ce n'est pas un hasard si le chef de l'État a écarté l'idée de Jean-Claude Trichet, le président de la BCE, de créer un « ministère des finances européen » qui cumulerait les casquettes de président de l'Eurogroupe (actuellement détenue par Jean-Claude Juncker), de commissaire au budget et de commissaire à la fiscalité.

Mais il faut bien reconnaître que la chancelière allemande n'est pas plus demandeuse d'Europe fédérale que le Président de la République, voire moins si c'est possible. C'est elle qui s'est opposée à ce que le Fonds européen de stabilité financière (FESF) soit rattaché à la Commission ou même qu'il soit simplement une institution communautaire. Pis : le FESF ne dispose d'aucune autonomie et ne peut être activé qu'à la suite d'un vote unanime des États, ce qui est le contraire du fédéralisme. Un simple aléa de politique intérieure et c'est le blocage assuré, ce qu'ont bien compris les marchés. Or, pour le coup, la France aurait été prête à faire du FESF un organe fédéral doté d'une autonomie de

décision.

Or, c'est l'intergouvernemental qui a conduit à la crise actuelle, les politiques économiques et budgétaires, qui sont restées du domaine souverain, étant simplement « coordonnées » sous l'aimable « surveillance des pairs ».

Lorsque la Grèce a menti une première fois sur ses comptes, en 2005, les États, seuls compétents pour lui taper sur les doigts, ont regardé ailleurs et refusé de donner des pouvoirs d'investigation à Eurostat, l'organe statistique européen. Lorsqu'il a fallu appliquer le Pacte de stabilité budgétaire à l'Allemagne et à la France dont les déficits dérapaient, en 2003-2004, il a été réformé et affaibli. L'agenda de Lisbonne de 2000 qui devait faire de l'économie européenne l'une des plus compétitives du monde à l'horizon 2010 et qui reposait uniquement sur la bonne volonté des États a été enterré... Bref, attendre que « volontairement » les États fassent des efforts relève de l'aimable plaisanterie : c'est seulement lorsqu'il y a des instances capables de décider et des mécanismes de contrainte que l'Union fonctionne (il y a des exceptions, comme Schengen).

En outre, le problème de l'intergouvernemental est qu'il ne protège pas les petits États au contraire du communautaire où la voix de chacun est entendue.

Étrange alors que l'unanimité devrait les protéger ? Effectivement : mais dans un sommet européen, c'est en réalité le concert des nations et donc la puissance brute qui s'exprime. En clair, lorsque l'Allemagne et la France décident quelque chose, les autres approuvent en règle générale. Ce n'est pas pour rien que la zone euro a le sentiment, en ce moment, d'être soumise à un véritable directoire franco-allemand. Tolérable en période de crise, il risque d'être rejeté, car démocratiquement insupportable lorsque le calme sera revenu : c'est une chose que d'accepter volontairement des décisions communautaires à l'élaboration desquelles on a été associé, c'en est une autre que de devoir se soumettre à une politique imposée par le plus puissant. D'autant que ce gouvernement économique va toucher des politiques particulièrement sensibles sur le plan de la politique intérieure, comme la fiscalité ou les retraites.

On arrive au dernier problème, et non des moindres, posé par cette dérive intergouvernementale, celui de la légitimité démocratique. En effet, l'Eurogroupe réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement est une instance qui délibère secrètement sans en référer à personne : ni le Parlement européen, ni les parlements nationaux (sauf en bout de course si une décision nécessite une loi nationale) ne sont associés. On l'a vu pour le pacte sur l'euro qui décide d'orientations économiques et politiques lourdes de conséquences pour l'avenir qui est sorti de nulle part et devra être appliqué tel quel par les pays.

Autrement dit, le « fédéralisme » selon Sarkozy aboutit à un mode de gouvernance assez terrifiant : une zone euro dirigée par le Président de la République française et le Chancelier allemand, les autres États et les instances démocratiques fédérales ou nationales étant totalement marginalisées. Qui peut penser qu'un tel système intergouvernemental est durablement viable ?

Le seul moyen de sortir de ce chemin sans issue est de repenser l'architecture européenne pour éviter qu'elle ne s'effondre sous le poids de l'illégitimité.

De la fédération à la confédération

Extrait du *Canard enchaîné*, 3 août 2011

Sarko a parlé une nouvelle fois de la crise grecque, le 27 juillet, en Conseil des ministres.

« Il y a au moins un poit positif, a-t'il dit, dans le cadre de cet accord sur la dette grecque. C'est que l'on pas entendu les piailllements habituels sur l'axe franco-allemand. Sans ce couple, rien n'aurait été possible. C'est nous qui avons été à la manœuvre avec l'Allemagne. La France et l'Allemagne représentent 55 % du PIB de l'Union. Si tous les pays au sein de l'Union ont les mêmes droits, ils ont aussi les mêmes devoirs ».

Conclusion de Sarko : « L'Europe sera fédérale à 17 (pays de la zone euro) et confédérale à 27 (pays de l'Union européenne). Il faut une gouvernance économique européenne, et c'est cela, le vrai sujet qui attend l'Europe ».

Amartya Sen : « L'euro fait tomber l'Europe »

Economiste. Né en 1933 en Inde, professeur à Harvard, il a été le premier universitaire asiatique à diriger l'un des collèges de Cambridge. Il a reçu le prix Nobel d'économie en 1998 pour ses travaux sur la famine, les mécanismes de la pauvreté et la démocratie comme « raisonnement public ». Président honoraire d'Oxfam, il a récemment publié *L'Idée de justice* (Flammarion, 2010)

M. Amartya Sen est également membre du Comité pour un Parlement mondial (COPAM) fondé en 1995.

Extraits d'un « Point de vue », publié par *Le Monde*, le 2 juillet 2011 - Le texte intégral de cet excellent article, dans lequel pointent également les différences d'analyse entre M. Amartya Sen et les fédéralistes, peut être lu sur le site www.lemonde.fr

Traduit de l'anglais par Julie Marcot (pour *Le Monde*)

Quand, en 1941, Altiero Spinelli, Eugenio Colorni et Ernesto Rossi signèrent le fameux *Manifeste de Ventotene*, ils appelaient à une « Europe libre et unie ».

La Déclaration de Milan qui suivit en 1943, fondant le Mouvement fédéraliste européen, réaffirma cet engagement pour une Europe unie et démocratique. Tout cela s'inscrivait dans le prolongement naturel de la quête démocratique de l'Europe inaugurée par le mouvement européen des Lumières, qui, à son tour, inspira le monde entier.

C'est pourquoi il est très affligeant que l'on soit aussi peu inquiet du danger qui menace aujourd'hui le régime démocratique de l'Europe, lequel se manifeste insidieusement par la priorité accordée aux impératifs financiers. La tradition du débat public démocratique est sapée par le pouvoir incontrôlé que détiennent les agences de notation qui *de facto* dictent aux gouvernements démocratiques leurs programmes, souvent avec le soutien d'institutions financières internationales (...)

Mais cela ne signifie pas qu'on doive leur accorder le pouvoir suprême ni qu'ils puissent dicter leur loi à des

gouvernements démocratiquement élus, sans que l'Europe exerce aucune résistance organisée. Le pouvoir des agences de notation ne peut être contenu et encadré que par des personnalités politiques exerçant un pouvoir exécutif au niveau européen. Or pour l'heure, un tel pouvoir n'existe pas (...)

(...) La décision saugrenue d'adopter une monnaie unique, l'euro, sans plus d'intégration politique et économique a certainement joué son rôle dans cette crise, au-delà même des irrégularités financières commises par des pays comme la Grèce ou le Portugal (au-delà, également, de cette culture de « l'excès d'honneur » qu'a soulignée à juste titre l'ancien commissaire européen Mario Monti, et qui dans l'Union européenne [UE] permet à ces irrégularités d'être commises impunément). (...)

C'est pour moi une piètre consolation de rappeler que j'étais fermement opposé à l'euro, tout en étant très favorable à l'unité européenne pour les raisons qu'Altiero Spinelli avait soulignées avec tant de force. (...) Certes on peut renoncer à l'indépendance monétaire, mais quand il y a par ailleurs intégration politique et budgétaire, comme c'est le cas pour les Etats américains. (...)

La formidable idée d'une Europe unie et démocratique a changé au fil du temps et l'on a fait passer au second plan la politique démocratique pour promouvoir une fidélité absolue à un programme d'intégration financière incohérente. Repenser la zone euro soulèverait de nombreux problèmes, mais les questions épineuses méritent d'être intelligemment discutées (l'Europe doit s'engager démocratiquement à le faire) en prenant en compte de façon réaliste et concrète le contexte différent propre à chaque pays.

Dériver au gré des vents financiers que souffle une pensée économique obtuse et entachée de graves lacunes, souvent proférée par des agences affichant de piteux résultats en termes d'anticipation et de diagnostic, est bien la dernière chose dont l'Europe ait besoin.

Il faut enrayer la marginalisation de la tradition démocratique européenne : c'est une nécessité impérieuse. On ne l'exagérera jamais assez.

Alain Lamassoure, plaidoyer pour un fédéralisme optimiste Compte-rendu d'une réunion publique organisée à Bruxelles par le Groupe Europe de l'UEF

Catherine Vielledent

**Secrétaire générale du Groupe Europe de l'UEF -
Membre du Bureau de l'UEF Europe - Bruxelles**

Organisée par le Groupe Europe de l'Union des fédéralistes européens (UEF) à destination du personnel des institutions de l'Union européenne (UE), cette conférence intitulée « Budget européen : comment l'Europe vit au dessous de ses moyens » a pu redonner du baume au cœur des pro-européens alors que les discussions sur le budget pour la période 2013-2020 ont commencé avec la proposition de la Commission.

Président du Comité du budget au Parlement européen (PE), Alain Lamassoure était intervenu la semaine précédant la conférence dans de nombreux médias afin de clarifier les enjeux des prochaines discussions sur le budget. La conférence lui a permis de préciser ses ambitions et ses espoirs.

La Secrétaire générale du Groupe Europe de l'UEF, a rappelé que l'UEF Europe a adopté une résolution sur la solidarité et une politique de croissance et qu'elle soutient le rapport conjoint de Jutta Haug, Guy Verhofstadt et Alain Lamassoure « L'Europe pour la Croissance »². Elle a résumé le parcours d'Alain Lamassoure, homme politique qui combine et a successivement exercé des responsabilités au niveau local, national en tant que Ministre des affaires européennes et Ministre du budget dans les années 1990 et enfin, au niveau européen en tant qu'eurodéputé depuis plusieurs mandats. Depuis longtemps, il prône de sortir de la logique diplomatique, du calcul du « juste retour » et de toucher enfin les dividendes de l'Europe ; il nous invite aujourd'hui à ouvrir un chemin étroit entre rigueur budgétaire à court terme et investissement pour demain. Le défi est sans doute d'éviter que « le présent ne tue l'avenir ».

« Les idées fédéralistes sont en train de gagner » ... mais il faut savoir être patient

Alain Lamassoure a appelé les fédéralistes à faire preuve de patience et à ne pas se borner au court terme et à la vision dramatique des événements. Au niveau institutionnel, membre de la Convention sur le Traité Constitutionnel et rédacteur du « mini traité » à l'origine du Traité de Lisbonne, il affirme que le traité constitue une boîte à outils dont nous devons tirer le maximum pour donner à l'UE des possibilités et des capacités d'action pendant les dix années à venir. Les Etats membres vivent au-dessus de leurs moyens, mais l'Union vit, elle, en dessous des siens : si elle pouvait tirer pleinement avantage de son potentiel sur le plan politique, économique, culturel et diplomatique, alors elle pourrait tenir son rang et sa place dans le monde.

Il invite les acteurs européens à ouvrir le débat public, actuellement inexistant, pour remobiliser les Européens sur l'action concrète de l'UE. De plus, les prochaines élections pour le PE en 2014, régies selon le Traité de Lisbonne, amèneront la première élection du Président de la Commission selon les résultats. Les partis politiques européens devront présenter leur candidat au poste, les médias suivront de vrais face à face afin d'instituer un véritable débat entre représentants d'organisations européennes.

Le train de vie de la plupart des Etats membres est la cause de l'actuelle crise de la dette dans l'UE. Alain Lamassoure appelle par contre à une augmentation du budget de l'UE car, alors que les domaines de compétences se sont constamment accrus et que l'entrée de nouveaux Etats membres s'est accélérée, il est le seul

à connaître un véritable recul.

Budget de l'Union : Rattraper le temps perdu

Le conférencier rappelle que lors du Conseil européen de 1984 à Fontainebleau, auquel participait Mme. Thatcher, les Etats membres s'étaient engagés à fixer le budget communautaire à 1,24 % du PIB. Aujourd'hui, ce taux tourne autour de 1 % et le PE vise 1,11 % pour la période 2013-2020. Dans dix ans, selon lui, le budget de l'UE devrait atteindre 1,2 % du PIB pour financer l'agenda Europe 2020. Si, pendant les trente premières années de la construction européenne, le budget communautaire a fonctionné correctement, cela s'explique par des ressources propres.

Dans les années 1980, face à la diminution des ressources propres (démantèlement des droits de douane au plan international et baisse du chiffre d'affaires des entreprises de charbon et d'acier), les Etats membres s'étaient prononcés pour de nouvelles recettes, basées principalement sur 1,4 % des recettes TVA. Cependant, les ministères du budget ont nationalisé les recettes de l'UE en en faisant de simples contributions (un prélèvement sur les recettes nationales). C'est pourquoi les négociations sur le budget de l'UE tournent à une foire d'empoigne où chacun des Etats membres évalue chaque politique selon son taux de retour et essaye de diminuer les dépenses de l'UE pour lesquelles il n'est pas bénéficiaire net.

Alain Lamassoure notait donc cette contradiction : les Etats membres augmentent les compétences de l'UE car ils voient bien l'intérêt d'une européanisation de certains domaines d'action, mais réduisent le budget de l'UE en part du PIB. L'Union reste donc en sous exécution chronique des politiques. En vue de donner enfin à l'UE un budget conséquent pour réaliser des politiques ambitieuses, la Commission du budget du PE a lancé trois initiatives.

La première initiative consiste à demander de nouvelles recettes propres pour éviter, comme dans la présente situation, de voter des dépenses sans les recettes, qui dépendent des gouvernements nationaux. Pour la création d'un nouvel impôt européen, trois possibilités existent : la taxe carbone, la taxe sur les transactions financières et une part de la TVA. Alain Lamassoure notait que cette dernière possibilité ne pourrait être refusée par les Etats membres car elle se trouvait dans l'Accord de Fontainebleau de 1984. Ainsi, les gouvernements nationaux n'ont point refusé en bloc cette initiative. De plus, le Conseil a demandé à la Commission une étude sur l'application d'une taxe sur les transactions financières à l'échelle de l'UE. On estime qu'à budget constant, 1 % de recettes TVA et une taxe de 0,01 % sur les transactions financières rapporteraient quelque 150 milliards d'euros. Le Parlement s'est déjà exprimé favorablement en 2007. La taxe carbone fait partie d'un autre programme de l'UE dans le cadre de la protection de l'environnement.

La deuxième initiative porte sur la mise en place d'un « semestre européen » durant lequel les institutions de l'UE vérifient si les Etats membres honorent leurs engagements européens, tant au niveau des limites du déficit et de la dette que des investissements prévus dans

² <http://www.notre-europe.eu/fr/axes/competition-cooperation-solidarite/travaux/publication/emeurope-for-growth-towards-a-radical-change-in-financing-the-euem/>

le programme Europe 2020. Ce mécanisme permettrait d'échapper au huis clos entre les ministères du budget si les parlementaires nationaux sont impliqués et si l'on ne se contente pas de discuter des soldes, mais également des possibilités de mutualisation des politiques nationales en appui de l'Agenda 2020. Il faut, selon l'orateur, ouvrir les budgets nationaux à la recherche des domaines de synergies qui sont nombreux, notamment l'immigration, la défense ou encore l'aide au développement. Il s'agit d'éliminer les duplications et la multiplication de structures concurrentes comme il en existe aussi dans la sécurité aérienne ou la sécurité sanitaire sur les aliments.

Un modèle de coordination entre Etats membres et institutions européennes à réinventer

La troisième initiative porte davantage sur les structures de l'UE. Ainsi, Alain Lamassoure souhaiterait une convention budgétaire dont la première étape serait une grande conférence le 20 octobre 2011 afin de redéfinir les liens entre les institutions européennes et les Etats membres, c'est-à-dire les gouvernements, les administrations publiques et les parlements. Cela renforcerait encore davantage l'idée d'une communauté de destin qui se révèle pourtant déjà plus forte que beaucoup d'Européens ne se l'imaginent : dans l'UE, contrairement à ce qui se passe dans les relations avec l'extérieur, les économies nationales sont si substantiellement interdépendantes que les différences s'équilibrent (voir l'effet de la prime à la casse des automobiles sur l'emploi en Roumanie et les profits de l'industrie en Allemagne).

Il faut réduire les incompréhensions et les malentendus comme on en a vu ces derniers temps entre l'Allemagne et la Grèce. D'ailleurs, la question de la crise de la dette des Etats membres constituerait un bon sujet de débat afin de trouver collectivement des solutions. Alain Lamassoure fixe comme priorité de ce genre de rencontres la transparence et la publicité des discussions afin de sortir du huis clos des Etats. La crise oblige ainsi les gouvernements à agir et à recréer un vrai pacte de solidarité entre Européens.

Alors qu'il appelle à l'imagination pour sortir de la crise, Alain Lamassoure y prend sa part en proposant un nouveau modèle de coordination entre les différentes composantes des Etats membres et des organes de l'Union. En effet, cette proposition implique de développer un pont entre la méthode communautaire et l'intergouvernementalisme.

Dans le débat qui a suivi, Andrew Duff, eurodéputé, président de l'UEF Europe, a souligné le caractère stratégique des propositions d'Alain Lamassoure, qui bénéficient du soutien de la présidence polonaise du PE. La réforme profonde du Cadre de financement pluriannuel dont il s'agit doit se faire dans les trois années à venir. Les autres questions ont porté sur la présidence de la Commission et les élections de 2014 qui doivent faire l'objet d'un vaste débat. L'idée d'un rapport sur le coût de la non Europe est une bonne idée. Un intervenant souligne la résistance du PE au démantèlement de l'outil public et l'invite à rester ferme sur cette position.

Alain Lamassoure rappelle que les Etats membres (8 d'entre eux au moins) veulent geler le budget européen jusqu'à 2020. Il estime au contraire que les actuelles perspectives financières doivent céder à une nouvelle approche après 2013 et que l'urgence est à l'investissement à venir. Il faudra beaucoup de pédagogie pour faire prévaloir ce point de vue. Les économies sur le siège des institutions sont, selon lui, une décision politique plutôt que budgétaire, tout comme le régime linguistique. Il est convaincu que la présentation de vrais candidats aux élections de 2014 va changer la donne complètement et créer une vraie arène politique européenne.

Quant à la situation économique des Etats membres, il relativise l'alarmisme actuel et rappelle les évolutions depuis dix ans avec une croissance de 9 % en Allemagne, 16 % en France, 0 % en Italie. La langueur économique nécessite une vraie politique de croissance et d'investissement, sinon nous serons ruinés. 1 euro dépensé par l'UE signifie 27 euros économisés pour les économies nationales, souligne-t-il. Et il est urgent de se parler et de sortir du huis clos de la crise financière.

La voie ouverte vers la révision du Traité ? Lettre ouverte n° 9 de l'UEF France aux membres du Parlement européen élus en France

Jean-Guy Giraud
Président - UEF FRANCE

Sous la pression croissante de la crise, le tabou sur la révision du Traité de Lisbonne est en train de tomber.

De tous côtés (politiques, institutionnels, académiques) des appels à une réforme substantielle des dispositions du Traité relatives à la gouvernance économique (inchangées en substance depuis Maastricht) se multiplient.

L'UEF France se réjouit d'une telle évolution des esprits, ayant elle-même prôné une telle réforme depuis un an (*cf.* lettre ouverte n°2 aux députés européens français du 26 octobre 2010 : « Pour un Traité de Maastricht II établissant la gouvernance économique de l'UE »).

Le débat étant donc enfin ouvert, on peut à présent s'aventurer à poser les questions préliminaires suivantes relatives à la procédure (sans reprendre ici les multiples déclarations, arguments et analyses repris par la presse).

1. Quel calendrier ?

S'il semble ne plus être question de renvoyer la réforme au « long terme », il reste à déterminer si la procédure de révision peut/doit être ouverte avant ou après 2014.

Il est difficile d'imaginer qu'une révision d'une ampleur suffisante (voir ci-après) puisse entrer en vigueur (après négociations, signatures et ratifications) avant l'échéance européenne de 2014.

Dès lors, il faudrait sans doute attendre le renouvellement et l'installation des nouveaux membres du PE et de la Commission à l'automne 2014 pour ouvrir formellement la procédure. Ceci permettrait de faire de cette

perspective de réforme un des grands thèmes de la campagne politique qui précèdera ces renouvellements. Le débat lui-même devrait donc démarrer bien avant cette date -c'est à dire dès 2012 afin que les premières ébauches de textes soient disponibles au début de 2013. (On ne peut toutefois exclure que des événements imprévus ou incontrôlés, comme une remise en cause -ou le blocage de la ratification- de l'accord du 21 juillet établissant le Mécanisme européen de stabilité (MES), ne provoquent une forte accélération du calendrier de la réforme)

2. Quelle procédure ?

Vu la nature de la révision à présent envisagée, seule la procédure « ordinaire » de révision du Traité (article 48 § 1 à 5) pourrait s'appliquer, c'est à dire :

- élaboration d'un « projet de révision » par un État membre, par le PE ou par la Commission,
- convocation d'une « Convention » par le Conseil européen statuant à la majorité simple après consultation du PE,
- adoption par la Convention, statuant par « consensus », d'une « recommandation » à l'intention de la « Conférence des représentants des gouvernements » (CIG),
- adoption par la CIG, statuant d'un « commun accord », des modifications à apporter aux traités,
- ratification par tous les États membres dans un délai maximum indicatif de deux ans,
- réunion du Conseil européen après ce délai si, 4/5 èmes des États ayant ratifié, certains autres « rencontrent des difficultés » de ratification.

3. Quelle initiative ?

En l'état actuel du débat, il est possible que certains États membres (notamment l'Allemagne) prennent l'initiative requise. L'autre hypothèse -combinable avec la précédente- serait que le PE lui-même fasse usage de son nouveau droit d'initiative en la matière donnant ainsi à la procédure une plus grande légitimité démocratique et ouvrant potentiellement un champ plus large au débat et à la nature des propositions de modification du Traité elles-mêmes.

Il semble, d'ores et déjà, que les principaux groupes politiques du PE (PPE, PSE, LIB) s'ouvrent progressivement à cette idée. Dans ce cas, les premières consultations et autres démarches préliminaires pourraient être confiées à la Commission des affaires constitutionnelles d'ici la fin de 2012.

4. Quelle ampleur de la révision ?

Celle-ci pourrait porter uniquement sur les dispositions du Traité relatives à la politique économique et monétaire (Titre VIII du TFUE) et plus particulièrement sur les 7 articles établissant la gouvernance économique de l'UE (articles 120 à 126 du TFUE). Mais il ne peut être exclu que certaines dispositions, relatives à la politique monétaire (articles 127 à 133), au protocole sur l'Eurogroupe ou aux statuts de la BCE par exemple, ne doivent également être ré-examinées.

Rappelons pour mémoire et dans le désordre les principales modifications évoquées à ce jour de sources

diverses :

- suppression de l'« interdiction » d'assistance financière de l'UE (y compris la BCE) aux « administrations centrales » des États membres,
- création d'un « Fonds Monétaire Européen » et/ou d'un « Trésor européen »,
- extension des compétences de la BCE,
- création de « bons du trésor européens »,
- institutionnalisation de l'Eurogroupe,
- création d'un « Ministre européen des Finances »,
- représentation commune des États membres de l'Eurogroupe dans les Institutions et conférences financières internationales, etc...

Il n'est d'autre part pas exclu que l'occasion soit saisie pour revoir également certaines dispositions institutionnelles en matière fiscale et budgétaire -remettant par exemple en cause la règle de l'unanimité sur des questions telles que l'harmonisation fiscale et les ressources propres de l'UE.

5. Quel impact sur les autres dossiers et procédures en cours ?

Au cas où le MES -actuellement en cours de ratification- entrerait en vigueur comme prévu en juillet 2013, la procédure de révision devrait bien sûr en tenir compte. Il faudrait notamment envisager la communautarisation de ce système inter-gouvernemental, après avoir vérifié la compatibilité des termes de cet accord avec la réforme souhaitée du Traité lui-même.

Il faudrait de la même façon tenir compte des nouvelles directives de législation secondaire (« Six pack ») en cours d'adoption, relatives à la législation financière, au mécanisme de surveillance budgétaire et économique, etc...

L'autre dossier à prendre en considération serait celui de la question budgétaire européenne stricto sensu dont la négociation devrait débuter en 2012 : la réforme des ressources propres et l'adoption du cadre financier pluriannuel pour 2014/2019.

6. « A fiscal union now? »

Parmi les propositions de réforme apparues récemment, la plus ambitieuse est sans doute celle du Président de l'UEF Europe et député européen Andrew Duff. Conçue dans une optique délibérément fédéraliste, elle représente un saut décisif de l'UE dans une nouvelle dimension où la souveraineté et la solidarité renforcée des États s'exerceraient dorénavant dans le cadre communautaire et non plus par des concertations et accords inter-gouvernementaux détachés des Institutions et des mécanismes démocratiques et juridiques de l'UE.

Parmi les propositions les plus novatrices et radicales d'Andrew Duff figure la suppression de l'exigence d'une ratification unanime des États membres de toute révision du Traité, proposition déjà avancée par l'UEF France dans sa « Lettre ouverte » n°3 du 20 novembre 2010.

7. L'Utopie créatrice.

L'UEF France se réjouit du rôle créateur de l'« utopie fédéraliste » qui semble à présent inspirer les sources les plus autorisées -au moins sur la question de la solidarité économique et financière des membres de l'UE.

Elle n'ignore cependant pas les réticences nationales et les difficultés politiques et techniques que rencontrerait la réforme envisagée.

Elle est particulièrement consciente du problème que pose la longueur de la procédure de révision éventuelle, notamment en regard de l'aggravation quasi quotidienne de la crise traversée par l'Europe -et elle n'exclut donc pas la nécessité d'un calendrier accéléré.

Elle souhaite que les mesures d'urgence déjà prises ou en cours d'adoption permettent un rétablissement provisoire de la situation.

Elle estime que la seule annonce et perspective d'une réforme fondamentale et durable de la gouvernance économique de l'UE contribuerait, en allumant une « lumière au fond du tunnel », à calmer les esprits, à rétablir la confiance de l'opinion publique et celle des milieux financiers responsables, à mobiliser et unir les énergies des États et des Institutions.

L'UEF espère donc que, fidèle à sa tradition de force motrice et innovatrice européenne établie par Altiero Spinelli, le Parlement européen s'engagera délibérément et sans délai dans cette entreprise salvatrice de réforme -au nom de l'intérêt général des citoyens qu'il représente.

FOCUS

La justice internationale, les fédéralistes et la Coalition pour la Cour pénale internationale

Cour pénale internationale (CPI), justice internationale et rôle des fédéralistes

Jean-Francis Billion

Vice-président de l'UEF France. Membre du Comité fédéral de l'U.E.F. et du Conseil mondial du WFM

Dès l'immédiat après-guerre, les fédéralistes, européens et mondiaux, ont affirmé que les institutions internationales étaient fondamentalement imparfaites et démocratiquement déficientes. C'est pourquoi : l'Abbé Pierre, Albert Einstein ou Bertrand Russell, ont alors demandé un gouvernement mondial et « la paix mondiale par la loi mondiale » ; Gary Davis a renoncé à sa nationalité américaine et s'est revendiqué comme le premier « Citoyen du monde » ; le Lyonnais Henri Frenay, fondateur de Combat, Eugen Kogon ou Altiero Spinelli, tous trois issus des rangs de la Résistance, ont fondé l'UEF.

Aujourd'hui les fédéralistes restent directement concernés par la création de la Cour pénale internationale car les crimes tombant sous sa juridiction (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et agression) découlent en droite ligne de la division du monde en États souverains antagonistes qu'ils refusent et combattent quotidiennement pour lui substituer un ordre international juste et démocratique.

Les fédéralistes affirment :

- que la signification la plus révolutionnaire de la CPI c'est que, pour la première fois, la collectivité internationale et les Nations unies vont avoir un pouvoir direct sur les individus par delà les États ;
- que l'expérience de la Cour européenne de justice montre que l'autorité d'un tribunal international peut commencer à s'imposer même en l'absence de tout pouvoir politique international ;
- que la CPI n'aurait jamais vu le jour sans le vaste mouvement d'opinion publique qui l'a soutenu et que les ONG sont ainsi devenues de nouveaux sujets de la vie politique internationale dont les États doivent tenir compte ;
- qu'alors que les États-Unis, dernière superpuissance, refusent toujours de laisser à une autorité supranationale le pouvoir de juger et punir les crimes internationaux, les pays de l'Union européenne ont joué un rôle progressiste et que leur influence a été l'un des éléments déterminants en faveur de la CPI. Mais, depuis, la Grande-Bretagne est revenue au bercail atlantiste, comme l'a montré la crise irakienne, entraînant à l'époque derrière elle un nombre significatif de pays européens : la nécessité d'une politique étrangère et de défense européenne, c'est-à-dire d'un gouvernement européen fédéral, apparaît en pleine lumière. Alors que le « gouvernement américain du monde » est plus que jamais incapable d'endiguer le désordre international (prolifération nucléaire, terrorisme, crise financière, etc.), l'évènement décisif pour la création d'un nouvel ordre mondial plus juste, pacifique et démocratique, ce serait l'émergence de l'Europe fédérale en tant que nouveau sujet politique international.

Dans un environnement de plus en plus interdépendant et pour contrôler la mondialisation, l'unique voie c'est la construction d'institutions politiques internationales solides et démocratiques.

Bien sur, la CPI ne serait pas indépendante des rapports de pouvoir internationaux, c'est-à-dire que tant que le monde restera divisé en États nationaux souverains, chaque gouvernement aura sa propre raison d'État, donnera sa propre interprétation de la justice internationale et que les conditions de la justice internationale ne seront jamais totalement réunies.

A ceux qui affirment qu'« il n'y a pas de paix sans justice », les fédéralistes répondent qu'il n'y aura jamais de justice sans la paix et qu'il n'y aura jamais la paix mondiale sans gouvernement démocratique mondial.

Le rôle historique des fédéralistes, qui partagent avec le mouvement pour la paix l'aspiration à la justice internationale, c'est, là encore, de montrer la stratégie permettant sa réalisation : la voie magistrale pour faire prévaloir le droit et la justice sur la force au niveau international, c'est celle qui passe par la création de nouveaux centres de pouvoirs démocratiques au delà des États nationaux.

Les fédéralistes mondiaux, la justice internationale et la protection contre les génocides

William R. Pace

Directeur exécutif du *World Federalist Movement - WFM / IGP* - Coordinateur de la Coalition mondiale des ONG pour la CPI - New York

www.wfm-igp.org - www.coalitionfortheicc.org - www.responsibilitytoprotect.org

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

Nous vivons actuellement une époque qui représente un défi -le marché financier mondial est toujours en voie de guérison, des conflits majeurs se poursuivent dans plusieurs régions du monde et les Etats- Unis, comme d'autres nations, sont confrontés à des soucis internes dans la lutte pour gérer le système de santé et les questions de sécurité. Il y a pourtant beaucoup de raisons d'espérer si l'on se tourne vers l'avenir : le progrès de la justice et de l'Etat de droit dans beaucoup de nations, l'engagement accru des Etats-Unis dans des stratégies de réduction nucléaire et une réponse collective aux catastrophes naturelles en Haïti et au Pakistan sont le signe d'un engagement mondial nouveau pour la paix, les droits humains et la justice internationale.

Ces événements mettent aussi en lumière combien il reste encore à faire pour s'assurer qu'une telle promesse de paix puisse être réalisée pour chaque citoyen dans chaque région du monde. Le *World Federalist Movement - Institute for Global Policy (WFM-IGP)* aide à mener cet effort et se consacre à la construction d'un monde plus sûr et plus juste. Le *WFM-IGP* inclut un vaste ensemble de programmes qui luttent pour la protection des civils contre la menace de crimes contre l'humanité, y compris les crimes de guerre et les génocides ; pour faciliter la transparence de la manière de gouverner ; pour améliorer l'accès à la justice et promouvoir le règne de la loi. Nous travaillons en partenariat avec les Nations unies, les gouvernements et d'autres institutions internationales et régionales de par le monde -ainsi qu'avec des milliers de personnes et de *leaders* mondiaux engagés pour faire avancer les objectifs de la paix, de la prospérité et de la sécurité pour tous.

Comme nous continuons nos efforts, je souhaite apporter des nouvelles de deux de nos programmes :

. La **Coalition pour la Cour pénale internationale (CICC)** est le principal programme du *WFM-IGP* concernant la justice. La *CICC* est le plus vaste partenariat au monde au service de la cause de la justice internationale qui inclut plus de 2500 organisations humanitaires et des droits humains de 150 pays (y compris *Amnesty International*, *Human Rights Watch* et des milliers d'autres). A travers un travail à la fois sur la Cour et des dispositifs judiciaires nationaux apparentés, la Coalition livre une lutte mondiale pour en finir avec les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité à travers un engagement pour les valeurs essentielles de justice et des droits humains.

Il y a eu cette année passée un grand nombre

d'événements majeurs dans l'agenda de la justice internationale avec le début du premier procès de la Cour pénale internationale (l'ancien seigneur de guerre congolais Thomas Lubanga), l'émission d'un mandat d'arrêt concernant le Président soudanais Omar Al-Bachir, ainsi que d'autres événements importants. Le rôle de la Cour -ainsi que celui de la *CICC*- a continué de grandir, avec des initiatives pour s'occuper des crimes qui ont suivi les élections au Kenya et l'analyse des atrocités commises en Colombie, en Afghanistan, à Gaza et en Géorgie ont toutes augmenté l'intérêt du monde pour la cause de la justice. Le réseau mondial de la *CICC* a aidé à asseoir la Cour et elle est maintenant focalisée sur le fait de s'assurer que ce nouveau dispositif de justice soit pleinement indépendant, juste, efficace et accessible dans chaque région du monde. Avec les dernières ratifications du Bangladesh, des Seychelles et de Sainte Lucie, ce sont maintenant 113 Etats qui font partie de la Cour. Tous les pays d'Amérique du Sud et tous les membres de l'Union européenne font maintenant partie du nouveau dispositif de justice internationale, avec 31 pays africains et 30 de la région Asie/Pacifique, d'Amérique du Nord et des Caraïbes ainsi que d'Amérique Centrale.

Cette année est aussi marquée par le 15^e anniversaire de la *CICC* et le lancement de notre nouveau Conseil consultatif mondial. La *CICC* a tenu la première réunion de son Conseil consultatif en avril à New York. Présidé par l'ancien Secrétaire Général des Nations unies et Prix Nobel M. Kofi Annan, le Conseil consultatif est composé d'un groupe de *leaders* mondiaux et de personnalités éminentes qui agiront en tant que voix collective dans la lutte pour mettre fin à l'impunité et apporter des conseils stratégiques sur des questions clés. Le Conseil compte parmi ses membres, entre autres, son Altesse royale le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, son Excellence Bruno Stagno Ugarte, l'Honorable Patricia Wald, l'Honorable Juge Richard Goldstone et l'Honorable Lloyd Axworthy (Président international du *WFM-IGP* - [et ancien Ministre canadien des Affaires étrangères - Ndt]).

. Le programme de la **Coalition internationale pour la responsabilité de protéger (ICRtoP)** du *WFM-IGP* est un réseau global qui soutient la promotion de la responsabilité de protéger. La responsabilité de protéger est une valeur phare qui vise à prévenir et à mettre fin aux génocides, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et à l'épuration ethnique. L'*ICRtoP*, projet engagé de la société civile issu de la Responsabilité de protéger du *WFM-IGP*, a été officiellement lancé en 2009 après une série de consultations au niveau mondial.

L'*IRCP* rassemble des organisations non-gouvernementales pour les droits humains, la prévention des conflits, humanitaires, partout dans le monde, pour attirer l'attention sur cette norme, renforcer le soutien aux Nations unies et aux autres institutions et pour servir de catalyseur à des soutiens au plan régional et national. L'*IRCP* procure une information vitale ainsi que d'autres ressources à une série d'organisations, elle facilite la mise en relation avec des politiciens mondiaux et amplifie la voix de la société civile sur les atrocités de masse, actuelles ou potentielles. Pour l'année qui vient, l'*IRCP* projette d'étendre la participation mondiale à toutes les régions en mettant l'accent, particulièrement,

sur les organisations pour le droit des femmes et sur les organisations confessionnelles mais aussi en agissant en partenariat avec des organisations membres pour pousser les gouvernements et les institutions régionales mondiales à construire une volonté politique et une capacité opérationnelle afin de prévenir et de mettre fin aux atrocités de masse.

Le Conseil consultatif de l'*ICRtoP* s'est réuni à Panama en mars pour discuter des projets pour l'année prochaine et prendre des décisions concrètes sur les priorités les plus importantes à venir. Le réseau mondial de l'*ICRtoP* envoie aux *leaders* mondiaux le message clair que la communauté internationale ne tolérera plus d'excuses concernant les échecs dans la protection des populations à l'égard des crimes les plus abominables.

Ces deux programmes -la **Coalition pour la Cour pénale internationale** et la **Coalition internationale pour la responsabilité de protéger**- mènent un effort mondial pour faire avancer la paix et la justice grâce au pouvoir du partenariat de la société civile. Les programmes du *WFM-IGP* peuvent produire des résultats et un impact mesurables dûs à leur degré unique d'accès aux niveaux les plus élevés. A travers des relations stratégiques et officielles avec les Nations unies, les gouvernements, les médias mondiaux et d'autres acteurs importants, le *WFM-IGP* est capable de défendre et de réaliser des avancées majeures dans le champ de la paix et de la justice internationales. Le *WFM-IGP* profite des voix à la fois des petites et des grandes organisations de partout dans le monde pour s'assurer que les valeurs essentielles des droits humains sont prises en compte dans les prises de décision et les politiques internationales.

Les défis auxquels nous sommes tous confrontés pour créer un monde meilleur sont considérables, mais nous pouvons surmonter ces obstacles en travaillant ensemble. Le *WFM-IGP* a été fondé sur l'idée que les citoyens, partout dans le monde, pourraient se rassembler et travailler en partenariat pour résoudre nos problèmes mondiaux les plus cruciaux. Nous avons accompli déjà une grande chose : la mise en place de la Cour pénale internationale, l'augmentation du soutien global à la Responsabilité de protéger et un renforcement du processus de réforme de l'ONU, pour n'en nommer que quelques-unes. Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour s'assurer que ces nouveaux dispositifs et protections soient accessibles à tous et que de telles organisations fonctionnent d'une manière plus juste, plus efficace et transparente.

Tandis que nous continuons nos efforts pour affronter les défis actuels, j'espère que vous me rejoindrez en soutenant le travail et la mission du *WFM-IGP*. Avec votre aide, je sais que nous pouvons nous rapprocher d'un avenir où la paix et la justice seront une réalité pour tous.

www.pressefederaliste.eu

« Faites comme eux, abonnez vous ! »



Vers la ratification universelle du Statut de Rome en Europe

Article publié sur *Le Moniteur*, journal de la *CICC*, édition en français, N° 42

Le statut de Rome de la CPI ayant été ratifié par 42 Etats d'Europe, la société civile et les gouvernements européens -y compris l'Union européenne (UE) et ses Etats membres- font partie des plus ardents défenseurs de la CPI, pour la création de laquelle ils avaient joué un rôle fondamental.

Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour parvenir à la ratification universelle et à la mise en oeuvre du traité fondateur de la Cour dans la région.

Douze Etats d'Europe n'ont ni rejoint ni ratifié le Statut de Rome : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, le Saint-Siège, le Kazakhstan, la Principauté de Monaco, le Kirghizstan, la Fédération de Russie, la Turquie, le Turkménistan, l'Ukraine et l'Ouzbékistan.

Alors que 25 pays d'Europe ont pleinement mis en oeuvre le Statut de Rome dans leur législation nationale et que 10 autres l'ont partiellement fait, beaucoup d'Etats doivent encore franchir cette étape nécessaire. Pour que les systèmes nationaux puissent exercer leur compétence vis-à-vis des crimes relevant de la CPI, rendre justice aux victimes et fournir la coopération et l'assistance nécessaire à la Cour, il est indispensable que les Etats adoptent des lois de mise en oeuvre.

« Les Etats d'Europe de l'Est et d'Asie centrale ont entrepris des réformes profondes mais, malgré le rôle positif joué par le Conseil de l'Europe, le Statut de Rome reste considéré comme un traité de second rang, dont la ratification n'est pas la priorité », explique David Donat Cattin, directeur des programmes à *Parliamentarians for Global Action (PGA)*.

D'aucuns espèrent que la ratification du Statut par la Moldavie en octobre 2010 inspirera ses voisins. L'Ukraine, premier Etat non partie à avoir ratifié l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC), a, par là même, manifesté un intérêt pour la Cour. Néanmoins, la crise politique nationale a empêché la finalisation du processus de ratification du Statut de Rome, pourtant bien avancé.

Alors que le gouvernement russe a signé le Statut en 2000, le processus de ratification n'a jamais été mené à bien. La coopération de la Russie avec la CPI dans le cadre de l'examen préliminaire en Géorgie pourrait être considérée comme un signe d'engagement positif.

Dans le Caucase du Sud, où les avancées vers l'adhésion à la CPI sont moindres, la Géorgie est le seul Etat partie. L'Arménie a signé le Statut de Rome en 1999 et, alors que le gouvernement s'était engagé à relancer le processus en 2007, aucun progrès n'a été réalisé. En Asie centrale, où le Tadjikistan est le seul Etat partie, les obstacles à la ratification incluent des situations politiques instables et l'absence de lois efficaces sur les droits de l'homme.

Avec ses plus de 300 membres en Europe, la Coalition oeuvre pour la ratification et la mise en oeuvre du Statut dans la région et sensibilise à la CPI en organisant des formations, des tables rondes et d'autres événements pour inviter à soutenir la lutte contre l'impunité, dissiper les incompréhensions et faire disparaître les obstacles politiques et constitutionnels qui pourraient retarder la ratification.

La Coalition continuera à exhorter l'UE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et d'autres organisations à promouvoir la ratification et la mise en oeuvre universelles en Europe auprès de leurs membres et au-delà, à la fois de façon collective et dans leurs relations bilatérales.

« Dans les cas où il n'existe pas de soutien interne à la ratification, le soutien externe est essentiel pour ce processus. Les efforts de l'UE pour la promotion de la ratification du Statut par la Moldavie ont été fondamentaux », a insisté Veaceslav Tofan de la Coalition moldave pour la CPI. « L'UE devrait continuer à fournir une assistance aux pays tiers et à leur société civile sur la voie de la ratification et de la mise en oeuvre du Statut de Rome et de l'APIC », a-t-il ajouté.

La lutte contre l'impunité est une priorité pour l'UE, en particulier via l'assistance politique, financière et technique destinée à soutenir la Cour et à faire avancer l'universalité et la complémentarité. En mars 2011, le Conseil de l'UE a adopté une « décision concernant la CPI » réaffirmant son engagement à la Cour et à la justice pénale internationale -une avancée cruciale vers la mise en oeuvre des promesses d'engagement faites par l'UE l'année dernière lors de la Conférence de révision à Kampala. « L'UE devrait poursuivre ses efforts pour garantir l'incorporation des dispositions de la CPI dans les accords négociés avec ses voisins, en particulier avec ses voisins de l'Est tels que l'Ukraine, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ainsi que dans les accords avec les pays candidats tels que la Turquie », a déclaré Virginie Amato, chargée de programme de la Coalition pour l'Europe.

www.pressefederaliste.eu

La France se dote enfin de la loi de mise en oeuvre de la CPI

Simon Foreman

Président de la Coalition française pour la Cour pénale internationale (CFCPI)

Article publié *Le Moniteur*, édition en français, N° 41

La lutte menée depuis 10 ans par la Coalition française pour la Cour pénale internationale s'est achevée le 9 août 2010, lorsque le président Sarkozy a promulgué une loi incorporant la plupart des principes du Statut de Rome dans la loi française.

Le nouveau projet de loi introduit enfin les définitions des crimes de guerre dans le Code pénal, tout en complétant de manière relative les définitions déjà existantes de crimes contre l'humanité et de génocide, et en mettant en avant des critères d'exercice de la compétence des tribunaux français sur ces crimes.

Avant même que la Cour pénale internationale (CPI) soit opérationnelle en 2002, la France a été l'un des premiers pays à ratifier le Statut en 2000 dans l'objectif d'adopter une loi sur la coopération. Toutefois, les ONG ont dû mener une campagne acharnée pendant dix ans pour s'assurer que la question de la mise en oeuvre reste sur l'agenda politique.

Le dernier projet de loi, tel qu'adopté en août, comporte plusieurs lacunes que la société civile, sous l'égide de la Coalition française pour la CPI, a mis en évidence à travers sa campagne. Le projet de loi prévoit une juridiction extraterritoriale des tribunaux français sur les crimes relevant de la compétence de la Cour. Cependant, il comprend également des conditions excessivement restrictives qui, dans la pratique, entraveraient les enquêtes et les poursuites nationales en rapport avec les crimes de la CPI. Par exemple, les auteurs présumés de crimes internationaux pourraient venir en France sans craindre d'être poursuivis à moins qu'ils s'y établissent de manière permanente. Même dans ce cas, les poursuites seraient laissées à la discrétion du procureur général, une condition clairement contraire à la tradition juridique française, qui autorise les victimes à engager une action pénale.

Curieusement, le projet de loi inverse le principe de complémentarité et établit qu'avant d'entreprendre toute procédure, le procureur général devra consulter la CPI pour s'assurer qu'elle défère expressément sa compétence à l'égard d'une affaire. Enfin, la compétence des tribunaux français ne pourrait être déclenchée que lorsque les crimes en question sont passibles de poursuites en France et dans le pays où ils ont été commis, principe dit de « double incrimination ». Avec l'adoption du projet de loi de mise en oeuvre, la France manque d'aborder l'objectif fondamental inscrit dans le Statut de la CPI : le devoir de chaque État d'exercer sa compétence sur les responsables de crimes internationaux.

La Coalition nationale et d'autres ONG ont activement plaidé auprès du gouvernement français et des deux chambres du Parlement pour que ces obstacles soient levés afin que les crimes du Statut de Rome puissent être soumis à la même procédure que d'autres crimes

internationaux relevant déjà de la compétence des tribunaux nationaux ; notamment la torture et les actes terroristes, ainsi que le génocide, les crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis lors du conflit en ex-Yougoslavie et au cours du génocide rwandais.

Compte tenu de ces obstacles juridiques, il est peu probable que les nouvelles dispositions conduiront un jour à des poursuites contre les auteurs de crimes internationaux graves en France. Le déroulement des événements dans les mois à venir sera un indicateur de la position de la France sur la justice pénale internationale. La Coalition française et d'autres ONG suivront les développements judiciaires liés à l'application de la loi et entreprendront de nouvelles actions en conséquence.

Les partenaires internationaux de la CICC

La coalition pour la Cour pénale internationale travaille en partenariat avec des institutions du monde entier pour faire avancer la justice internationale. Un de ces partenaires est le *Sigrud Rausing Trust*, qui a apporté son soutien aux efforts de la Coalition et à de nombreuses autres organisations de la société civile. Basé à Londres, le *Sigrud Rausing Trust* a été un pionnier philanthropique dans le mouvement international des droits de l'homme depuis plus de 15 ans en mettant l'accent sur des domaines clés en matière de droits civiques et politiques, de droits des femmes, de droits des minorités, et de justice sociale. Selon le Dr. Sigrud Rausing, fondatrice et présidente du Trust et Membre du Conseil consultatif de la Coalition, « *la Cour pénale internationale est une étape essentielle vers un système mondial de gouvernance éclairée par les principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme et les accords ultérieurs. Je suis honorée de siéger au conseil de la Coalition pour soutenir la CPI et la cause de la justice internationale.* » Avec le soutien du Trust, la Coalition continue de se rapprocher d'un monde dans lequel les droits de l'homme fondamentaux et l'état de droit sont accessibles à tous.

La Coalition apprécie particulièrement le soutien généreux de tous ses partenaires et donateurs du monde entier. Outre le soutien du *Sigrud Rausing Trust*, elle bénéficie d'un important financement de l'Union européenne, de la *Ford Foundation*, de *Humanity United*, de la *John D. and Catherine T. MacArthur Foundation*, et de l'*Open Society Institute*, des gouvernements autrichien, belge, danois, finlandais, irlandais, liechtensteinois, luxembourgeois, néerlandais, norvégien, suédois et suisse, ainsi que de donateurs individuels. Le soutien des particuliers, des fondations, des gouvernements et d'autres institutions est indispensable aux efforts de la Coalition visant à mettre fin à l'impunité.

Si vous souhaitez plus d'informations pour savoir comment soutenir notre travail, veuillez consulter notre site Internet (www.coalitionfortheicc.org) ou contacter la Coalition par téléphone au +1.646.465.8527 ou par e-mail à development@coalitionfortheicc.org.

Dernières ratifications du Statut de Rome de la CPI par régions du monde

En 2010, quatre pays de régions différentes ont ratifié le Statut de Rome. Le soutien à la ratification est indispensable à l'universalité et à l'efficacité de la CPI. La Coalition travaille activement avec ses membres à travers le monde afin de soutenir les activités de sensibilisation auprès des gouvernements, des parlements et des médias et de garantir une acceptation universelle du mandat de la CPI.

Le nombre de signatures ci-dessous comprend les signatures d'Israël, du Soudan et des États-Unis. Cependant, ces trois pays ont déposé auprès du Secrétaire général des Nations unies une déclaration officielle «annulant» leur signature. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Collection des traités de l'ONU sur : <http://treaties.un.org/>

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=ratimp&lang=fr>.

liste complète des ratifications sur la page :

<http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=romeratification&lang=fr>

AMÉRIQUES

Statut de Rome

Signatures : 26 / Ratifications : 26 - Dernière en date : Sainte-Lucie (18 août 2010)

Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC)

Signatures : 16 / Ratifications : 15 - Dernière en date : Costa Rica (28 avril 2011)

AFRIQUE

Statut du Rome

Signatures : 41 / Ratifications : 31 - Dernière en date : Seychelles (10 août 2010)

APIC

Signatures : 11 / Ratifications : 12 - Dernière en date : Gabon (20 septembre 2010)

ASIE/PACIFIQUE

Statut du Rome

Signatures : 13 / Ratifications : 14 - Dernière en date : Bangladesh (23 mars 2010)

APIC

Signatures : 3 / Ratifications : 2 - Dernière en date : République de Corée (18 octobre 2006)

EUROPE

Statut du Rome

Signatures : 46 / Ratifications : 42 - Dernière en date : République de Moldavie (12 octobre 2010)

APIC

Signatures : 31 / Ratifications : 37 - Dernière en date : République tchèque (4 mai 2011)

MOYEN-ORIENT/AFRIQUE DU NORD

Statut du Rome

Signatures : 12 / Ratifications : 1 - Dernière en date : Jordanie (11 avril 2002)

APIC

Signatures : 1 / Ratifications : 0 - Dernière en date : N/D

A propos de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend 2.500 organisations de la société civile du monde entier travaillant en partenariat afin de renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir que la Cour soit juste, efficace et indépendante, assurer que la justice soit à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales afin de rendre justice aux victimes des crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide.

Le *Moniteur* est la publication phare de la Coalition. Elle est distribuée dans le monde entier en anglais, en français et en espagnol et est disponible en ligne sur www.coalitionfortheicc.org/?mod=monitor

Participer à la Campagne de ratification universelle du Statut de Rome (CRU)

Pour que la CPI réussisse, il est indispensable qu'une majorité de plus en plus importante d'Etats du monde la soutiennent en ratifiant le Statut de Rome, en incorporant le Statut dans leur législation nationale et en coopérant avec elle. Depuis 1999, la Coalition travaille avec ses membres du monde entier pour parvenir à la ratification universelle du Statut de Rome.

À cette fin, la Coalition mène une Campagne de ratification universelle (CRU) mensuelle. Chaque mois, la Coalition appelle un Etat à rejoindre la Cour et en fait la cible d'actions spéciales de plaidoyer. La campagne de la Coalition s'appuie sur des méthodes et des outils de plaidoyer pour faire connaître le travail de la CPI et sensibiliser à l'importance de la ratification par le pays sélectionné. La Coalition travaille activement avec ses membres dans chaque région, et en particulier dans le pays cible, pour parvenir à la reconnaissance universelle du Statut de Rome. Les pays cibles à venir comprennent les Maldives, la Mauritanie, l'Indonésie, le Népal, le Guatemala, le Nicaragua et le Salvador.

La Coalition a redoublé d'efforts dans les régions du monde qui sont sous-représentées à la CPI, notamment en Asie et au Moyen-Orient, et continue à faire des actions de plaidoyer dans les Etats non parties pour faire comprendre l'importance de rejoindre ce nouveau système de justice fondamental.

Comment participer à cette campagne ?

En menant certaines des actions suivantes :

1. Ecrire une lettre au Président et au Premier ministre du pays sélectionné pour les encourager à ratifier le Statut de Rome. Assurez-vous de mettre en copie tous les officiels concernés, notamment le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre et de la Justice et le Représentant permanent à l'ONU, et veiller également à envoyer une copie à l'adresse advocacy@coalitionfortheicc.org. Les coordonnées des contacts concernés sont disponibles sur

la page de la CRU de la Coalition à l'adresse : <http://coalitionfortheicc.org/?mod=urc&lang=fr> ;

2. Adapter le modèle de lettre disponible sur la page de la Campagne de ratification de la Coalition à : <http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=urc&lang=fr> et l'envoyer à l'ambassade du pays cible dans son pays ;

3. Entrer en contact avec le Secrétariat de la Coalition pour discuter de possibles initiatives et proposer des actions dans votre région en envoyant un e-mail à : advocacy@coalitionfortheicc.org ;

4. Envoyer un communiqué de presse aux principaux journalistes de votre pays ou organisez une conférence de presse pour sensibiliser à la CRU. Envoyez un email à communications@coalitionfortheicc.org pour recevoir un modèle de communiqué de presse ou pour toute question relative aux médias ;

5. Postez le message Facebook de la Coalition sur l'URC sur votre propre page Facebook pour faire passer le mot. Pour en savoir plus : <http://www.facebook.com/CoalitionfortheInternationalCriminalCourt>

FED'Actualité

**A propos du 14 juillet...
Etat-nation, démocratie, identité nationale, stéréotypes... fascisme**

**C'est officiel, depuis 2010,
la France n'est plus une démocratie**

par *Aquila* (Lyon)

Chaque année, *The Economist* publie un indice de démocratie, quantifiant au mieux la santé démocratique de chaque pays. Une soixantaine d'indicateurs participent à l'élaboration de cet indice, parmi lesquels figurent le pluralisme électoral, les libertés civiles (dont la liberté d'expression), la séparation des pouvoirs ou encore le niveau de corruption au sein de l'exécutif.

Cet indicateur regroupe quatre catégories de démocraties : les démocraties parfaites, les fausses démocraties (ou démocraties d'apparence), les régimes hybrides et les régimes autoritaires.

On trouve en première catégorie les habituels « premiers de la classe » : pays scandinaves, Australie, Nouvelle Zélande, Suisse et Pays-Bas. Les Etats-Unis se classent 17°, deux places devant le Royaume-Uni. Le Portugal, 26°, clôture le classement des « vraies » démocraties.

Si au niveau mondial, la démocratie se porte bien et tend à progresser d'une année à l'autre, d'autres pays se sont illustrés par des régressions importantes. C'est le cas de l'Italie de Silvio Berlusconi, mais aussi de la France, déclassée depuis 2010 dans la catégorie des fausses démocraties, arrivant en 31° position, derrière l'Afrique du Sud, l'Italie, la Grèce, ou encore l'Uruguay.

Comment a-t-on pu en arriver là ?

La France ne s'est jamais particulièrement distinguée par sa démocratie. Tout d'abord parce que son héritage politique est marqué par des figures de l'Etat fort et centraliste, qu'il s'agisse de Louis XIV, de Napoléon, de De Gaulle, de Mitterrand ou de Sarkozy. Ensuite, parce que tous se sont érigés en empereurs paternalistes, et on instauré un climat politique laissant croire que des contre-pouvoirs seraient au mieux superflus, au pire contre-productifs.

Et enfin, car il s'agit là d'une volonté paradoxale des citoyens français, qui appellent de leur vœux à un Etat toujours plus fort, s'inféodant ainsi à une autorité centrale tout en la critiquant vertement.

Après l'économie planifiée et contrôlée d'une main de fer sous De Gaulle, puis les vagues de surveillance et d'écoutes sous Mitterrand, ce sont les réformes conduites sous Nicolas Sarkozy qui auront fait plonger la France dans la catégorie des fausses démocraties.

Même si tout n'est pas imputable à ce dernier mandat, comme le degré de corruption (l'un des plus élevés de l'OCDE), le refus persistant de signer la Convention du Conseil de l'Europe sur les langues minoritaires et régionales, ou encore l'immunité présidentielle face à la justice, nous avons tout de même assisté à une série de régressions démocratiques majeures, dont deux auraient suffi à elles-seules à rétrograder la France en deuxième catégorie.

Citons pêle-mêle la réforme des collectivités territoriales, entraînant la fin de la proportionnelle et de la parité hommes-femmes, ou encore la tentative de suppression des juges d'instruction, remettant en cause l'indépendance de la justice.

De même, jusqu'en mars 2009, une entorse « tolérée » à la démocratie permettait au Président de la république d'abuser de son pouvoir en « influençant » le choix du directeur de l'audiovisuel (président du CSA).

Puis cette nomination est devenue institutionnelle, officiellement pour « mettre fin à l'hypocrisie », plaçant de facto le Conseil de l'audiovisuel à la solde du gouvernement -une situation comparable à celle de Cuba, du Venezuela, ou encore de la Chine. Certes, cela ne signifie pas forcément que le gouvernement profitera de ce pouvoir pour influencer la ligne éditoriale des programmes télévisuels, mais le fait d'avoir souhaité, lutté pour, et effectué cette réforme est très mauvais signe et renforce encore les pouvoirs de l'exécutif.

Toujours dans sa quête du pouvoir, l'Etat a également mis en place la *Direction Centrale du Renseignement Intérieur* (DCRI), fusion des moyens de la DST et des Renseignements Généraux, affublée d'un budget non négligeable de 41 millions d'euros et d'un effectif de 2900 membres, qui passera à 3300 en 2012.

Puis sont arrivées les véritables réformes anti-démocratiques, avec les premier et deuxième volets de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI).

Ces lois renforcent et étendent les pouvoirs de la police, en délèguent d'autres aux entreprises de sécurité privées et redéfinissent ou affaiblissent la liberté d'expression. Certains articles ont valu à la France de sérieuses remontrances du Parlement européen et 13 des 142

dispositions du texte ont été censurées par le Conseil constitutionnel. La CNIL a également rendu un avis défavorable, ignoré par le gouvernement : « Nous sommes inquiétés par ce projet de loi. Nous redoutons une utilisation excessive de ce système d'espionnage par la police, qui pourrait mettre en danger la protection des sources journalistiques ». L'article suivant, voté, fut particulièrement critiqué : « Art. 226-4-1. - *Le fait (...) de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende* ».

Ainsi, réaliser un travail de journalisme sérieux, ou chercher à exposer des faits embarrassants pour un élu, devient hors-la-loi, car pouvant « troubler sa tranquillité » ou « porter atteinte à son honneur ».

La LOPPSI 2 est entrée en application le 14 mars 2011, et contribuera à une ré-évaluation négative de l'indice de démocratie en France pour l'année 2011.

Les limites à la liberté d'expression ne se limitent pas à la simple application des lois LOPPSI. La tentaculaire HADOPI, œuvrant pour un « Internet civilisé », complète l'armada déjà déployée avec les lois LOPPSI. HADOPI n'a eu aucune difficulté à obtenir une enveloppe de 12 millions d'euros pour sa première année de fonctionnement, une somme que la CNIL, unique contre-pouvoir, aura mis 25 ans à obtenir.

Ces régressions sérieuses sont d'autant plus troublantes qu'à l'échelle mondiale, les indicateurs démocratiques sont en constante progression depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Jamais il n'y a eu autant de démocratie sur terre, et jamais sa progression ne fut aussi fulgurante. Pourquoi la France doit-elle encore une fois se distinguer ?

Pourquoi si peu de candidats à l'élection présidentielle ont-ils fondé leur programme sur la déconcentration du pouvoir, la décentralisation, le respect des libertés individuelles ou la limitation du pouvoir de l'Etat ?

Pourquoi, plus que jamais, l'Etat fort et omniprésent est-il présenté comme le rempart universel contre les boucs émissaires populistes que sont la mondialisation, l'ouverture des frontières et l'immigration ? Le bien-être et la prospérité s'imposeraient-ils désormais par décret, par la simple volonté d'une autorité centrale ?

Faute de volonté fédéraliste et de contre-pouvoirs efficaces, il est malheureusement à craindre qu'entre une droite conservatrice et sécuritaire, et une gauche obnubilée par un Etat fort et réglementateur, la situation démocratique en France ne s'améliore guère sous la prochaine présidence.



**Bulletin
d'abonnement
en
page 36**

Identité nationale, politique et démocratie

David Soldini

Ancien Vice-Président de l'UEF France et ancien responsable des Jeunes Européens - Paris

Article déjà publié par *Le Taurillon* sur le web

« Bon nombre de conflits ou d'actes barbares sont alimentés par l'illusion d'une identité unique, qui ne peut faire l'objet d'un choix. L'art de distiller la haine se cache bien souvent derrière le pouvoir quasi magique d'une identité prétendument dominante qui étouffe les autres possibilités d'affiliation et dont les dehors belliqueux inhibent les sentiments de bienveillance et de compassion que nous pourrions éprouver en temps normal. Il peut en résulter une violence élémentaire et frustrer... ».

Ces lignes sont d'Amartya Sen, tirées d'un livre intitulé *Identité et violence*. A lui seul, il suffirait à clore, définitivement, le débat qui a récemment agité les Français et leurs irresponsables politiques. Il semblerait malheureusement que les livres, même lorsqu'ils sont écrits par des économistes *nobelisés*, ne suffisent pas à instruire et à tempérer les ardeurs de certains de nos élus. Identité et politique ne font guère bon ménage. Dans une certaine mesure, ces deux notions peuvent même être considérées comme exclusives l'une de l'autre. Elles s'opposent ou plus exactement ne peuvent cohabiter. La présence de l'une rend impossible celle de l'autre.

L'opposition essentielle de l'identité et de la politique

La notion d'identité provient du latin *identitas*, « *qualité de ce qui est même* ». Dans la sphère politique, qui s'intéresse au collectif, elle renvoie à l'idée d'une communauté d'individus semblables. Certes, personne ne m'est parfaitement identique, mais certains traits de mon être se retrouvent chez d'autres et permettent de définir des communautés, idéologiques, éthiques, religieuses, historiques, génétiques, géographiques...

J'appartiens ainsi à différents groupes constitués par ceux qui me sont semblables pour telles ou telles raisons objectives et/ou subjectives. L'agencement de ces différentes identités constitue ma spécificité et permet de me définir en me distinguant des autres. L'imbrication de mes diverses identités constitue mon altérité et mon individualité.

L'identité à l'autre ne peut être totale et concerner l'ensemble de mon être, car cela signifierait que je n'existe plus, que je suis un autre, que je ne suis plus moi ou plutôt que moi est un autre.

Imaginons cependant un instant que cette identité absolue existe. Alors, je serais identique à mon prochain toujours en accord avec lui. Nul besoin d'instituer des règles de conduite pour nous permettre de vivre ensemble et de cohabiter. Nous aurions systématiquement le même avis et prendrions toujours les mêmes décisions. Les institutions politiques nécessaires pour régler nos conflits ou pour simplement décider ensemble seraient inutiles. Nous ne serions qu'un. La communauté que nous formerions ne serait pas réellement collective mais

constituée par des êtres identiques, réagissant toujours de la même façon.

Ce n'est que parce que ce cauchemar n'est pas réel que la politique existe. La politique au sens noble, la *Politeia* des Grecs, se définit comme l'art, ou la science, qui consiste à inventer des moyens permettant à des individus différents de résoudre ensemble des problèmes communs. Elle suppose la différence car elle vise précisément son dépassement. Que ce soit au sein de systèmes démocratiques ou dans des modèles autocratiques, quelque soit le degré de concentration de pouvoir et de liberté, la politique se définit toujours comme un moyen pour surmonter les différences en déterminant des méthodes permettant de décider pour tous.

La démocratie repose sur le postulat qu'il est possible de déterminer des solutions communes en permettant à chacun d'exprimer son point de vue et de faire valoir sa différence. La décision démocratique se distingue de celle autocratique car elle propose une solution de dépassement élaborée grâce à l'apport de l'ensemble des points de vue présents dans une communauté. En revanche la décision autocratique surmonte les différences en les annihilant et en faisant primer un point de vue sur les autres. Dans les deux cas, il s'agit de techniques visant à surmonter un état de fait, conséquence de nos différences.

Un rapide regard sur leurs définitions respectives permet de comprendre qu'identité et politique sont des notions qui s'opposent irrémédiablement. C'est l'absence d'identité qui rend nécessaire la politique.

Les fictions de l'identité nationale et la redéfinition de la politique

Les fictions consistant à renverser la problématique et affirmer que les systèmes politiques-en particulier les Etats- ne peuvent se constituer sans qu'il y ait une identité entre les membres du groupe, ou à l'inverse, que la constitution d'un système politique créerait, à terme, une identité entre les membres de la communauté sans laquelle elle ne pourrait subsister, reposent sur des abus de langage. Ces fictions, ont historiquement servi de fondement à l'oppression, la tyrannie, la volonté d'agression et de domination. Elles sont aujourd'hui au cœur du débat sur l'identité nationale.

Elles reposent sur une redéfinition de ce qu'est la politique : il ne s'agit plus de rechercher des moyens pour prendre des décisions collectives dans le cadre d'une communauté constituée d'êtres différents mais de sublimer une forme d'identité réelle ou imaginaire des membres de la communauté. Cette identité sublimée est forcément fictive car si elle était réelle, la communauté serait constituée de clones. Et naturellement, la politique telle que définie précédemment, existe toujours puisqu'il faut nécessairement continuer à prendre des décisions pour la communauté.

La raison d'être de ces fictions est simple : il s'agit de faire accepter aux membres d'une communautés des décisions autoritaires, c'est-à-dire qu'il s'agit de faire croire qu'une décision politique exprimant l'opinion d'un seul ou uniquement d'une composante de la communauté est en réalité nécessairement partagée, acceptée par tous.

Telle ou telle décision ou orientation devient constitutive de notre appartenance à une communauté politique. Il ne peut y avoir de dissension au sein de la communauté nationale absolue. Celui qui n'est pas d'accord ne fait tout simplement plus partie de cette communauté. Celui qui veut faire partie de la communauté doit nécessairement en accepter toutes les conséquences.

Ce processus explique pourquoi le mythe de l'identité nationale s'est construit et renforcé en des périodes où, pour des raisons plus ou moins légitimes, les gouvernants avaient besoin de souder la communauté nationale, de faire en sorte que de nécessairement plurielle elle se perçoive comme unique. Naturellement, les périodes de guerre ou d'avant guerre représentent des paroxysmes de la construction du mythe identitaire : unifier la communauté apparaît comme une condition de sa survie.

Les conséquences du mythe

Le mythe de l'identité nationale s'apparente alors à une simple technique, relativement archaïque, servant à justifier l'autoritarisme. Il ne peut engendrer qu'aveuglement, repli sur soi et violence car il procède d'une volonté d'annihiler ce qui fait précisément la richesse d'une communauté, sa diversité, sa capacité à créer des échanges, à s'intéresser à autre chose qu'à soi. Il détourne les individus de la recherche de meilleures institutions politiques puisque celles-ci apparaissent désormais secondaires. L'important n'est plus de respecter l'avis de l'autre mais de s'assurer que nous ayons tous le même avis.

L'affirmation du mythe détruit également toute volonté de progrès des individus, enfermés dans une vision figée de leur identité. Il ne s'agit plus de se construire une personnalité, une individualité, mais de ressembler à quelque chose qui existe. L'œuvre d'autosatisfaction, pour ne pas dire autoglorification qui découle de l'affirmation d'une identité nationale, limite l'horizon des individus, ils n'aspirent à n'être qu'un seul être, forcément aride et desséché.

Ainsi le mythe de l'identité nationale est non seulement nuisible car il occulte la véritable fonction de la politique et favorise l'autoritarisme au détriment de la démocratie, il empêche également à la politique de servir l'émancipation personnelle des membres de la communauté. La force de la démocratie n'est pas seulement de respecter les différences tout en facilitant la prise de décision commune. C'est également sa capacité à poser les fondements nécessaires à l'échange, à la confrontation à l'autre, de créer les conditions de l'émancipation et du progrès.

Le débat sur l'identité n'a donc aucune vertu. Il ne peut produire aucun bienfait pour la communauté. Il a pour unique fonction d'exclure les uns pour condamner les autres à une existence d'aliénés. Il n'a rien à faire dans une démocratie qui repose sur le postulat que l'ouverture à l'autre constitue un progrès en soit.

Identité nationale, identité européenne

Robert Toulemon

**Directeur honoraire à la Commission européenne
Auteur de *Aimer l'Europe***

**Article publié sur son blog et repris par la revue
France Forum et le bulletin de l'ARRI**

Ma retraite de quelques semaines dans le Sud m'a donné le loisir d'une réflexion sur nos identités multiples que je vous livre ci-dessous en espérant quelques échos, réactions, contestations et, pourquoi pas, approbations.

Notre identité signifie aussi bien ce que nous sommes que ce que nous souhaitons être : identité objective, identité volontariste. La première contient nos succès mais aussi nos revers, nos gloires mais aussi nos remords. La seconde nous projette dans l'avenir, nous incite à tirer les leçons du passé. Le grand dessein européen n'est rien d'autre qu'une audacieuse tentative de construire un avenir meilleur pour nous et pour les générations futures. Il peut s'analyser comme la recherche d'une identité à la fois correctrice et complémentaire de l'identité nationale, d'une identité construite et pas seulement héritée.

L'identité comme héritage

Tout comme notre identité nationale, notre identité européenne comprend des lumières et des ombres. D'Athènes nous vient le *logos*, de Rome nous vient le droit, de Jérusalem la transcendance. De ces trois sources nous viennent aussi l'esprit de domination et de conquête. Charlemagne fut un moment d'unité retrouvée avant le chaos féodal. Les cathédrales dessinent l'une des cartes de l'unité européenne, tout comme plus tard, la Renaissance, l'art baroque et l'esprit des Lumières, non sans que les guerres de religion, conflits interchrétiens d'une extrême violence, n'inscrivent une page noire dans notre héritage commun. La découverte des autres continents et bientôt leur conquête est une autre aventure collective dont les excès qui les ont accompagnées, esclavage et colonialisme, nous font hésiter à nous prévaloir et nous valent aujourd'hui encore quelques ressentiments dans nos empire défunts. Après l'optimisme scientifique du XIX^{ème} siècle, les horreurs et les crimes du premier XX^{ème} siècle seraient le pire élément de notre héritage collectif si nous n'en avions pas tiré les leçons. La répudiation des hégémonies, l'esprit de réconciliation sont, avec la protection des droits fondamentaux, la solidarité sociale, l'abolition de la torture et de la peine de mort des acquis que nous, Européens, partageons avec d'autres, mais dont nous pouvons nous flatter d'avoir été les promoteurs. Ultime élément d'une identité commune héritée, le chagrin d'avoir détruit par nos querelles nationalistes la position dominante qui fut longtemps la nôtre.

L'affirmation de cette nouvelle identité se heurte à deux résistances dont nous devons mesurer la vigueur pour mieux les combattre : la résistance compréhensible mais vaine des souverainetés nationales, la déception de celles et ceux qui attendaient plus de l'Union que ce qu'elle pouvait, dans son état d'inachèvement, leur apporter et qui ont vu en elle une menace plutôt qu'une protection.

L'identité comme projet

Une conception de l'identité nationale se limitant au culte de l'héritage, fût-il critique, serait bien incomplète. Toute communauté humaine vivante doit se projeter dans l'avenir. Hier, l'avenir, pour les nations européennes, était le progrès auquel elles accordaient une confiance excessive, mais aussi la conquête territoriale ou coloniale, la préparation de victoires rêvées. Après la catastrophe des deux derniers conflits mondiaux nés en Europe, la honte de la shoah, l'effondrement des idéologies totalitaires, le seul projet possible, le seul grand dessein est celui de la création sur ce continent, berceau du nationalisme, de la première expérience de mise en commun des souverainetés.

Pour avoir trop longtemps limité l'entreprise à l'économie, pour n'en avoir pas suffisamment mis en exergue la dimension éthique et culturelle, pour n'y avoir pas associé la masse des citoyens, en particulier les jeunes et le monde de l'enseignement, la tentative d'inscrire le projet européen dans un texte constitutionnel fondateur a échoué. Le retrait des symboles du texte du traité de Lisbonne est lui-même symbolique de cet échec. On ne fera pas de progrès vers l'Europe politique sans la construction volontariste d'une identité européenne qui n'est encore qu'une virtualité. Cela passe par la reconnaissance de la révolution que représente le règlement des conflits entre nations par le droit et les juges, la création d'une institution vouée à la promotion de l'intérêt collectif, l'élection d'un Parlement commun partageant désormais le pouvoir législatif avec les représentants des Etats, enfin la création *ex nihilo* d'une monnaie unique qui vient de faire la preuve de sa solidité et de son rôle protecteur. Mais, si admirables soient ces accomplissements, le discours sur l'identité européenne ne sera crédible qu'à partir du moment où l'Union démontrera sa capacité à répondre aux aspirations fondamentales des peuples qu'elle réunit. Elle leur a apporté la paix et un niveau de sécurité économique, sociale et monétaire sans égal. Cela ne suffit pas. Il y faut ajouter une double action collective beaucoup plus visible et déterminée qu'elle ne l'est aujourd'hui : pour une sortie de crise fondée sur l'innovation, la formation et l'emploi, contre le terrorisme et toutes les formes de criminalité internationale.

La reconnaissance des identités multiples, élément d'une politique de civilisation

Avant de proposer aux Français un débat sur leur identité nationale, le Président de la République leur avait annoncé une politique de civilisation. Un lien entre ces deux concepts devrait s'imposer. Toute politique de civilisation passe nécessairement par le rejet d'une conception fermée, agressive, exclusive de l'identité nationale. Dénoncer les crimes commis au nom des nations n'est pas manquer de patriotisme, bien au contraire. Sans aller aussi loin que Montesquieu affirmant la primauté de l'intérêt collectif de l'humanité sur celui de son pays, de l'intérêt de son pays sur celui de sa province ou de sa cité, le moment est venu d'apprendre les pluralités d'identité et d'appartenance, d'en faire la base de toute formation civique adaptée au monde

d'aujourd'hui. Ce n'est pas par hasard que le même Edgar Morin nous a engagé à « penser l'Europe » et nous a proposé « une politique de civilisation ».

14 juillet - pas touche au tabou républicain

François Alfonsi

Député européen (région Grand Sud-est) - Groupe Verts - ALE Alliance libre européenne - Responsable du Parti de la Nation corse et de Régions & Peuples solidaires

Article publié par l'hebdomadaire *Arritti* !, Bastia, n° 2241, 21 juillet 2011

Eva Joly a été désignée candidate d'Europe Ecologie à l'élection présidentielle. Sitôt désignée, sitôt décriée par la « bienpensance » hexagonale : pas assez médiatique, pas assez prévisible, et, surtout, pas assez française.

Sa position, d'ailleurs très mesurée, sur le 14 juillet, pour remettre en cause la tradition, unique en Europe, du défilé militaire, a été le prétexte d'une curée médiatique qui se retourne contre ceux qui l'ont déclenchée.

Car Eva Joly a un gros avantage sur ses détracteurs : elle parle juste ! C'est d'ailleurs ce qui a construit sa popularité durant toutes les années de l'affaire Elf, et permis son ascension dès l'instant qu'elle est entrée en politique.

En fait la tradition française du défilé du 14 juillet est tout aussi jacobine que militaire.

Car la « fête des Fédérations » instituée en 1790, largement girondine, fut récupérée un siècle après pour affirmer la République « une et indivisible » portée par la France jacobine.

L'armée est en fait l'instrument de cet affichage uniformisé d'une « identité nationale » dont les valeurs sont à l'opposé de nos attentes. Le « défilé citoyen » qu'Eva Joly appelle de ses vœux n'est donc pas simplement le refus d'une vision militarisée du pays ; il est aussi le refus d'une vision uniformisée qui réduit à néant les différences culturelles.

C'est en cela sans doute que la prise de position d'Eva Joly dérange le plus au sommet de l'oligarchie jacobine. Qu'une candidate à la présidence de la République, la fonction suprême, ait l'audace de s'attaquer aux symboles mêmes de la République, il n'en fallait pas plus pour faire sortir du bois tout ce que les médias comptent de plus parisien, et tout ce que la classe politique compte de plus jacobin. À droite, François Fillon s'est révélé par un dérapage xénophobe qui traduit, plus qu'une xénophobie réelle, à quel point la remise en cause de sa vision « traditionnelle » de la France lui est insupportable. À gauche, la solidarité due à une alliée potentielle victime d'attaques injustifiables a été bien longue à se manifester. Ségolène Royal, comme Martine Aubry, ont tout d'abord montré leur hostilité à la position d'Eva Joly, avant de se retourner contre la droite. Mais leur premier réflexe montre assez que « l'union politique » du second tour sera difficile à construire, et surtout, à traduire dans les actes d'un futur gouvernement.

En fait ce qui peut nous rassurer tient dans la façon dont l'opinion a réagi aux propos d'Eva Joly. Ceux qui ont voulu la clouer au pilori sont loin d'avoir obtenu l'effet escompté. Ils ont dû en rabattre aussitôt face à la contre-attaque dans laquelle Daniel Cohn-Bendit a pris le premier rôle. La réalité d'une France figée est vite apparue à l'opinion, et le message qu'il fallait faire évoluer en profondeur le carcan de l'Etat français a rencontré un écho manifestement favorable. Les prochaines enquêtes d'opinion diront ce qu'il en est, mais il ne serait pas surprenant qu'Eva Joly ait gagné en popularité grâce à cette polémique déclenchée contre elle. Après trois décennies d'espoirs déçus et de blocages jacobins depuis la première victoire de la gauche en 1981, la « sixième République », souvent avancée dans les discours, amènera-t-elle enfin les opportunités que les « régionalistes » attendent ? Pour l'heure les programmes sont bien muets et ce n'est pas un hasard si la seule déclaration de candidature qui ait mis en avant la défense de langues régionales est celle d'Eva Joly. D'ailleurs, très significatif de l'état d'esprit qui règne à Paris, seul le *Monde* a repris ce point. Le déroulement de la polémique autour du 14 juillet ne peut que l'encourager à aller de l'avant, et à mettre la fin de l'Etat jacobin à l'ordre du jour de cette future « sixième République ». Ce qui, en soi, justifie le soutien que Régions et Peuples Solidaires doit lui apporter.

Car les « régionalistes » ne peuvent rester en dehors du débat de l'élection présidentielle. Fin août, lors de leur Université d'Eté de Mouans-Sartoux, ils débattront de ces points en présence d'Eva Joly elle-même. Il faudra envisager avec elle les modifications prioritaires de la Constitution qui seront demandées, notamment la modification du « culturicide » article 2 qui élimine *de facto* toute diversité culturelle de l'Hexagone.

La capacité à faire passer de tels points de programme dans les faits dépendra du poids final de la candidate écologiste. L'élection présidentielle n'est pas facile pour ceux que l'on relègue dans les rôles secondaires. Mais, en quelques jours, Eva Joly a démenti les pronostics qui, tous, la prédisaient battue lors de la primaire écologiste, puis elle a réalisé une entrée en campagne qui la place au coeur du débat politique.

L'espoir est donc permis .

Européanisation et crise de la démocratie au sein des Etats-nations

Alessandro Cavalli

Professeur de sociologie à l'Université de Pavie

Publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Le débat sur le déficit démocratique de l'Union européenne (UE) peut être considéré comme un acquis. Il ne fait aucun doute que le Parlement européen, la Commission et le Conseil ne peuvent pas être considérés

comme les composantes d'un cadre institutionnel démocratique. Ils montrent bien des traces de principes démocratiques ; il manque cependant l'élément-clé de la démocratie : la possibilité pour l'opinion publique (à travers les élections) de choisir les dirigeants et de renverser ceux qui ont perdu la confiance de la majorité du peuple.

Soutenir que le processus de l'intégration européenne peut être considéré, en soi, comme un facteur de la crise démocratique des Etats-nations dans le phase historique actuelle, est, normalement, associé à une attitude eurosceptique. Les défenseurs nostalgiques de la souveraineté de l'Etat-nation argumentent avec ardeur soit que le processus de l'intégration européenne est allé trop loin et menace les fondations-mêmes des Etats-nations soit que les Etats-nations continuent à être les acteurs principaux sur la scène politique (à la fois intérieure et internationale) et que l'europanisation est une simple rhétorique.

Je crois que les fédéralistes devraient prendre ces arguments au sérieux, même s'ils ne partagent pas le contexte idéologique et politique dans lequel ils ont été conçus³. En fait, il est indéniable que la crise des institutions démocratiques des Etats-nations est, dans une large mesure, une conséquence involontaire de l'unification européenne. L'argument de Wolfgang Streek selon lequel le glissement vers un niveau plus élevé (vis-à-vis européen) de prise de décision, affaiblit le processus démocratique au niveau national, sans renforcer la démocratisation au niveau européen, est difficilement contestable, d'abord quand on pense aux limitations imposées au niveau européen concernant les fonctions de distribution de prestations. Le Traité de Maastricht est un exemple clair de cette situation : dans l'objectif d'établir une monnaie européenne sans unifier les politiques fiscales des Etats membres, le Traité impose une discipline sévère concernant les dépenses publiques, par laquelle les Etats membres renoncent *de facto* à la possibilité d'utiliser des politiques keynésiennes pour combattre les conséquences économiques et sociales de la crise.

Même si, d'un pur point de vue constitutionnel, les Etats-nations conservent une part substantielle de leur souveraineté, ils ne sont plus capables, *de facto*, de transformer la souveraineté en un réel pouvoir de prendre des décisions. Les processus de prise de décisions prennent place, de plus en plus, à un niveau plus élevé que les Etats-nations et les décisions sont de plus en plus le résultat de négociations longues et complexes, hors du contrôle des institutions démocratiques. Comme l'affirme Maurizio Bach, ce sont les tendances suivantes qui sont en vis-à-vis : **1.** La différenciation institutionnelle renforce les tendances oligarchiques ; **2.** La

3 Je me réfère aux ouvrages suivants : Schmidt, Vivien A., *Democracy in Europe : The EU and National Politics*, Oxford, 2006 ; Streek, Wolfgang, Offe, Claus, eds., *Internationale Wirtschaft, nationale Demokratie. Herausforderungen für Demokratietheorie*, Frankfurt, 1998 ; Bach, Maurizio, *Europa ohne Gesellschaft. Politische Soziologie der europäischen Integration*, Wiesbaden, 2008.

fragmentation sociale favorise la formation de groupes d'élites ; 3. Les processus de bureaucratisation envahissent l'espace politique ; 4. Le pouvoir bureaucratique réduit le pouvoir des partis politiques et de l'opinion publique ; 5. Le pouvoir des experts augmente et la transparence des processus de prise de décision se réduit.

Toutes ces tendances sont renforcées par des processus mis en marche par l'UE : l'influence de puissants lobbies d'intérêts proche des institutions européennes, le pouvoir de veto important des grands Etats-nations au sein du Conseil, le rôle crucial joué par un organe non élu tel que la Commission, la perte de pouvoir des institutions de représentants comme les parlements nationaux vis-à-vis du pouvoir exécutif. De plus, les partis politiques perdent le contrôle du processus politique et la « bataille politique » prend de plus en plus l'aspect d'un « conflit virtuel », d'un show spectaculaire devant une opinion publique plus ou moins amusée ou ennuyée. Ce que les Allemands appellent *Politik Verdrossenheit* et les Britanniques *political disenchantment* ou *political frustration* est pour sûr un phénomène répandu en Europe.

Les gouvernements nationaux ont encore le dernier mot pour les décisions, dans la mesure où ils peuvent largement faire usage de leur droit de veto ; cela laisse cependant l'espace ouvert pour des négociations et des accords dans un processus long et décousu qui, d'un côté manque de transparence et de l'autre, s'avère très inefficace dans des situations de crise où l'intérêt commun européen est en jeu. La manière dont la récente crise financière grecque a été traitée par les institutions de l'UE et les Etats membres est un bon exemple.

Le système de gouvernance à plusieurs niveaux crée des conditions qui favorisent les négociations cachées, les solutions de compromis, les compensations tacites qui échappent à toute forme de contrôle démocratique. Cela explique la profusion de comités d'experts opérant en l'absence de toute forme de transparence et dans un espace invisible où aucun organe de représentation (comme les parlements), ni l'opinion publique, n'ont accès. Le pouvoir bureaucratique évolue vers une forme de « gouvernance à travers et par des comités d'experts », les problèmes sont d'une certaine manière « dépolitisés » et ils ne sont donc plus soumis au traitement des organes représentatifs. Il n'est pas étonnant que cette situation soit propice à une sorte de crise des institutions démocratiques.

Si, en plus, on pense qu'une part croissante de la législation nationale est le résultat d'un simple processus de transfert et d'adaptation des règles européennes en lois nationales et qu'il est prévu qu'un nombre croissant de politiques soient négociées au niveau européen avant d'être soumis aux corps législatifs nationaux pour approbation, il y a suffisamment d'arguments pour soutenir la thèse que l'UE, telle qu'elle s'est développée jusqu'à présent, est un facteur puissant qui légitime la crise de la démocratie que nous observons aujourd'hui en Europe. En fait, la souveraineté nationale est progressivement vidée de son sens et transférée, d'une manière informelle, à des agences européennes sans contrôle démocratique effectif. Voyez par exemple la proposition (qui n'a pas encore été décidée) de soumettre

les projets de budget nationaux pour approbation aux institutions européennes avant qu'ils soient présentés aux assemblées nationales pour des décisions finales (et formelles), telle qu'elle a été (heureusement) proposée par le Conseil au début de cette année, pour faire face à la crise de la dette publique de plusieurs Etats membres. Les électeurs commencent à devenir conscients que les parlements qu'ils élisent ont perdu une part de leur pouvoir crucial de décision et cela explique, au moins en partie, pourquoi une part croissante des citoyens dans tous les pays, sont réticents à exercer leur droit de vote. Le déficit démocratique de l'UE risque en fait d'ébranler les comportements démocratiques des populations européennes. Triste et involontaire conséquence de la manière contradictoire dont le processus de l'unification a été conduit par les Etats nations. Ils ont pu survivre parce qu'ils ont pu contrecarrer leur déclin en développant le processus de l'unification, mais ils n'ont pas réussi à réaliser pleinement le processus et ils risquent ainsi d'être victimes de leurs propres vertus.

De l'Etat-nation au fascisme Séparer à tout jamais démocratie et nationalisme

Conférence au stage de formation fédéraliste
de Cuneo (Piémont) - 13 mars 1960

Bernard Lesfargues

écrivain, poète et traducteur. Longtemps membre des instances des mouvements fédéralistes, fondateur de la Librairie Fédérop puis des Editions Fédérop à Lyon (1974). Membre du comité de leur collection Textes fédéralistes

Il me semble qu'à bien des titres je n'ai aucune raison de me trouver ici pour vous adresser la parole et, semble-t-il, mais ce n'est là qu'une apparence- pour vous faire la leçon. Car voulant vous expliquer comment suivant le titre de l'exposé que je dois faire, « de l'Etat-nation au fascisme », j'ai l'impression que je devrais commencer par une confession qui vous expliquerait comment, nationaliste, j'ai échappé au fascisme. L'expérience n'est pas tellement vieille que je ne puisse m'en souvenir. Mais je le sais, ce n'est point mon cas personnel qui vous intéresse et ce n'est pas une confession que vous êtes venus entendre. Cependant je précise, pour ceux qui aimeraient en savoir davantage et que le thème intéresse, qu'ils trouveraient sous la plume de François Fontaine dans le numéro 80 de *Preuves*, dans la série « Pourquoi je suis européen », une confession qui s'appliquerait à mon cas et dont je fais mienne tous les termes. Et ces précisions vous ayant été données, vous voudrez bien m'excuser de prendre la parole devant vous et me permettre d'entrer dans le vif du sujet.

Dans un livre intitulé *Le Drame de la démocratie*, Mme Suzanne Latin a pu intituler son premier chapitre : « Chaque homme porte en soi un fasciste qui

sommeille ».

Il me semble en effet que le fascisme ne consisterait point un danger aussi grave s'il ne trouvait un allié, et parfois son meilleur allié, en chacun de nous. L'égoïsme, l'orgueil et l'intransigeance, mère de tous les crimes, c'est en chacun de nous que nous les portons. Aussi voudrais-je bien, en commençant, attirer votre attention sur cette décevante constatation : c'est que passer de la démocratie au totalitarisme n'est pas en soi tellement difficile, et que les meilleures lois, les meilleures institutions, si elles peuvent nous aider, ne nous contraignent jamais à un point tel que nous ne puissions les tourner ou les abattre. Et que l'Europe que nous sommes un certain nombre à vouloir édifier ne sera jamais préservée absolument du danger totalitaire. Cette lutte est inextinguible, elle se déroulera jusqu'à la fin des temps. Et, ceci pour donner des armes à nos adversaires, l'Europe pourrait être demain, par la faute de quelques hommes, ou mieux par la faute de tous les Européens, un immense carcan qui ne vaudrait certes pas mieux que celui dont nous aspirons à nous libérer. C'est donc d'abord par une ascèse intérieure qu'il convient qu'en chacun de nous nous purgions du fascisme, de cette épidémie de notre époque et de cette épidémie de tous les temps. Combien en avons nous connu des Résistants dont l'authenticité et le courage sont hors de doute, qui, l'épreuve passée, se sont embrigadés dans les rangs du communisme, et ont milité pour l'instauration en Europe d'une terreur qui ne le cède en rien à celle qu'ils avaient si héroïquement combattue.

Mais supposons que cette mise en garde contre ce qu'on pourrait appeler la cinquième colonne intérieure, intime, soit inutile, et venons en à ces racines externes du fascisme que nous pourrions sans doute extirper avec plus de facilité, en dépit des apparences, que les racines internes, que celles qui tiennent à notre nature humaine.

Dans un numéro de *Preuves* (numéro 84), dans sa réponse à l'enquête « Pourquoi suis-je européen », Giulio Guderzo, en expliquant comment de militant démocrate-chrétien il était devenu militant fédéraliste européen, écrivait ceci : « *Je prenais conscience de l'insuffisance intellectuelle du mouvement de résistance européenne. En effet, nous nous étions battus contre le fascisme sans comprendre qu'il n'était qu'une expression nécessaire au régime des Etats-nations sur le continent.* » En quoi Giulio Guderzo fait écho à ces mots d'Altiero Spinelli, dans le *Manifeste des Fédéralistes européens* lesquels mots pourraient servir d'exergue à cette causerie : « *la forme totalitaire constitue la tendance secrète mais forte de l'Etat national souverain.* »

Comment donc le fascisme, ou si vous préférez le totalitarisme, peut-il être « la tendance secrète », ou « l'expression nécessaire » des Etats-nations ? En apparence, c'est plutôt l'opposé qui paraît évident.

Aucun Etat de l'Europe ne se proclame fasciste ou totalitaire, mais bien tous démocrates, exception faite de la péninsule ibérique. Tous sont, dans leurs gouvernements, issus de la résistance, de la lutte contre le totalitarisme, fascistes ou nazis, ou de son anéantissement. La constitution d'aucun d'entre eux ne met en doute l'excellence des valeurs démocrates. Et même en France, dans la France du général de Gaulle, quoi qu'en pensent certains, il serait difficile de soutenir sérieusement que la dictature l'emporte. On a beau n'être point gaulliste, on

n'en tombera pas pour autant dans cette dangereuse déformation de la réalité française. Et si nous considérons l'Allemagne, il faut véritablement être communiste ou être aveugle -ou les deux à la fois-, ce qui va assez bien ensemble, pour prétendre que le président Adenauer est un émule d'Hitler.

Et pourtant, quelques années à peine après la lutte contre le fascisme et le nazisme, force est bien de constater que fascisme et nazisme en Europe ne sont point morts, mais toujours bien vivants au contraire.

Une première preuve, plus bruyante que fondée, je la trouverais dans cette épidémie qui pendant une quinzaine de jours a éclaté sur les murs de nos villes et fait les beaux jours d'une presse plus prompte à jouer les incendiaires que les pompiers. Mais il ne serait pas plus fondé de donner de l'importance à de telles manifestations, que de les négliger délibérément.

Plus grave est, dans ce pays même, l'affaire du Tyrol. Qu'on n'ait pas été capable de régler une bonne fois pour toutes cet épineux problème signifie ou bien qu'on ne veut pas le régler, ou bien qu'on est incapable avec les institutions actuelles, de le régler. Et je crois que les deux explications sont valables, la seconde l'étant encore plus que la première. Car il n'est pas possible à un gouvernement d'être à la fois centralisateur et décentralisateur. Le gouvernement italien donne l'impression d'avoir voulu être à la fois l'un et l'autre, et le résultat est qu'il est assis entre deux chaises. Alors, on continue la politique mussolinienne, d'assimilation du groupe ethnique germanique, avec moins de franchise sans doute et toute la différence est là. Car souvent le dictateur fait ouvertement ce que l'Etat-nation souhaite faire ou ne fait qu'avec un peu de honte.

Troisième exemple, mais combien plus probant, la guerre d'Algérie, voyez à quelles extrémités certains Français ont été poussés à cette occasion :

- 1 exaltation inconditionnelle des valeurs sur lesquelles repose toute idéologie fasciste : la race, le sol, l'armée ; un passé historique gravement déformé ;
- 2 retour aux moyens de torture qu'avec beaucoup de naïveté on croyait désormais impossibles, depuis les atrocités nazies, entraînant donc l'abolition du respect de la personne humaine ;
- 3 désaffectation extrêmement grave envers la démocratie et les organes démocratiques du pouvoir, qui a mis la France, à la suite du 13 mai (1958) à deux doigts d'une révolution qui, après tout, aurait bien pu se terminer par quelque dictature à la Franco.

Naturellement je ne vais point jusqu'à dire, comme on le fait dans certains milieux, et jusque dans les milieux européens amis, que la France souhaite tout entière la chute de la démocratie, ou même que cette chute avait effectivement eu lieu. Mais elle était possible, imminente même à un moment, et cela suffit à notre propos. Car cela prouve que quinze ans après son écrasement prétendu définitif en Europe occidentale, le totalitarisme peut bel et bien renaître de ses cendres. Tel le fameux hydre de Lerne, on lui coupe la tête, mais elle renaît aussitôt.

Le problème serait de découvrir l'Hercule capable de les lui couper toutes à la fois. Existe-t-il ?

L'explication, disons morale, que je donnais en commençant, du fasciste qui sommeille en chacun de nous peut nous aider à comprendre le pourquoi de cette résurgence du totalitarisme en Europe. Mais elle est insuffisante, très insuffisante même. Car il y a des causes politiques que nous nous sommes proposés de découvrir, c'est pour les découvrir que nous nous sommes réunis ici. Moins pour les découvrir que pour les mettre en évidence. Car beaucoup les entrevoient déjà, et depuis longtemps, mais hésitent à porter sur elles un regard trop lucide. Comprendre nous engage. Etre lucide n'est point si difficile, peut-être, mais c'est vouloir l'être qui nous coûte. Car une fois l'effort de lucidité réalisé nous ne pouvons plus demeurer dans l'apparente ignorance d'avant, dans cette bienheureuse et moelleuse ignorance qui excusait notre laisser-faire et entourait tout de confortable lâcheté. Je citais en commençant un article du fédéraliste Giulio Guderzo, j'y reviens « *un gros effort de réflexion nous amena, dit-il, à conclure que l'on avait tout simplement reconstitué l'Etat pré-fasciste, autrement dit la situation même qui donna naissance au fascisme* ».

C'est bien en effet ce qui s'est passé dans tous les pays d'Europe occidentale au lendemain de la guerre. On sortait des horreurs que le totalitarisme avait déchaînées sur l'Europe, on voulait en effacer les traces et si c'eût été possible jusqu'au souvenir. Que faire d'autre que d'agir comme si cette tempête n'avait jamais secoué la face de la terre. On revenait à ce qui l'avait précédé, non pas tout de go, la IV^e République n'était point formellement la III^e, ni l'Italie de l'après-guerre celle de Giolitti, ni la République de Bonn ne calquait la République de Weimar. Bien entendu ! On prenait même des précautions, sérieusement, contre le retour des horreurs dont personne ne voulait plus. Mais comme dit Guderzo, on en revenait exactement, et pas rien qu'en Italie, à l'état qui avait fait le lit du totalitarisme. Comment cela ?

Par une confusion grave. On croyait qu'il suffisait de restaurer la démocratie, tous les pouvoirs et toutes les instances démocratiques, qu'il suffisait de faire circuler ce sang ou cette sève dans nos Etats. Mais l'Evangile nous prévient qu'il ne faut pas mettre des vins nouveaux dans les vieilles outres. Et si l'on s'est préoccupé du contenu, on ne s'est pas soucié du contenant.

Restaurer la démocratie était une belle tâche, mais on n'avait pas suffisamment réfléchi aux raisons qui l'avaient fait périr dans nos Etats. Il était facile de trouver des explications. Hitler oui bien sûr. Mais la méchanceté d'un homme n'explique pas tout. L'Allemagne. Oui bien sûr. Mais le peuple allemand n'est pas plus foncièrement mauvais qu'un autre peuple européen, il n'est point maudit de toute éternité. La cinquième colonne, les trahisons, la cupidité, la bêtise, toutes les raisons qu'on voudra bien avancer, toutes sont insuffisantes, elles ne recouvrent qu'une partie de la réalité, elles sont insuffisantes à donner une explication convaincante.

Et nous voyons bien qu'il faut remonter plus haut et considérer les rapports entre la démocratie et le nationalisme.

L'œuvre des révolutionnaires français des dernières années du XVIII^e siècle n'est que l'élévation de la nation au rang de principe de légitimité du pouvoir étatique. Nous savons

bien qu'il eût pu en aller autrement. Mais les girondins décapités, le mouvement centralisateur se poursuivant et même s'accroissant, les démocrates décidèrent « que l'Etat serait désormais l'expression de la souveraineté nationale française ». Ce faisant on jetait les fondements de l'Etat-nation et le nationalisme faisait son apparition dans notre monde. Et ce même nationalisme donnait à la France et aux idées démocratiques dont la France était le champion, une ambition, une puissance et une combativité contre lesquelles les autres Etats européens pouvaient lutter, certes, mais qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'admirer : et encore plus s'agissant des nations qui n'étaient pas encore organisées en communauté politiques définies. Partout au XIX^e siècle s'insinua, puis s'imposa, l'idéal de l'unité et de la souveraineté nationale, cet idéal devenait même assez rapidement le principe fondamental de la légitimité pour les Etats européens et devait devenir, comme nous le voyons aujourd'hui, celui là même dont se réclament les peuples colonisés contre la vieille Europe colonisatrice.

Car, et c'est une donnée essentielle de la question, la lutte pour la nation et la lutte pour la démocratie sont étroitement liées : et disons plutôt qu'elles étaient étroitement liées en Europe au XIX^e siècle et au début du XX^e, comme elles le sont encore dans les peuples d'Afrique ou d'Asie qui tentent de secouer le joug colonial. Comment cette alliance, cette fusion même, ont-elles pu s'établir ? Par la Révolution française, bien entendu, qui fonda la première démocratie européenne et lui fournit le cadre de la nation, mais aussi parce que, après la révolution française, les vieux régimes antidémocratiques étaient représentés surtout pas les empires supranationaux, l'autrichien, le turc et le russe, contre lesquels la lutte fut menée, de l'intérieur et de l'extérieur, à la fois au nom des principes démocratiques et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ainsi peut-on parler au cours du XIX^e siècle, d'une symbiose de la démocratie et du nationalisme. Malheureusement, cet heureux mariage de la démocratie et des nationalismes ne devait avoir qu'un temps. Période heureuse et féconde en un sens, mais qui contenait en germe les pires menaces pour l'avenir de la démocratie elle-même. Parce que les principes nationalistes, qui n'avaient jamais fait florès que parce qu'ils avaient, à la suite de circonstances historiques que nous venons d'entrevoir, identifié leur cause à celle de la démocratie et de la liberté, en principe allaient entamer une vie propre, une vie indépendante par rapport aux principes démocratiques. Et cette vie propre ressemble beaucoup à une prolifération de type cancérigène, à une excroissance monstrueuse qui allait plonger la démocratie dans des difficultés difficilement surmontables, et pratiquement la menacer de mort.

C'est que le nationalisme débouche facilement, sinon fatalement, sur le totalitarisme fasciste. Je n'ignore pas ce que cette affirmation peut avoir de dure, d'insoutenable presque, de paradoxale en tout cas pour ceux qui se sont battus avec héroïsme pour sauver la démocratie, qui se seront battus au nom des principes de la démocratie, contre des différentes versions que nous avons connues il n'y a pas si longtemps du totalitarisme. Car beaucoup de ceux qui se sont battus l'ont fait précisément au nom de leur nation ou de leur patrie ? Et c'est en criant « vive l'Italie » ou « vive la France » qu'ils sont tombés face à l'ennemi. C'est un fait que je crois difficilement

contestable, et qui me semble historiquement très explicable et normal, que l'immense majorité des résistants ne sont pas morts pour des principes absents, ni pour la patrie, la patrie charnelle au sens où Péguy l'entendait. Le malheur c'est que cette patrie charnelle est presque toujours confondue avec la nation, et que depuis le XIX^e siècle la nation et l'Etat sont allés s'assimilant l'un à l'autre, se modelant l'un à l'autre, jusqu'à constituer cette unité à majuscule et trait d'union, l'Etat-nation, qui a survécu à la crise du totalitarisme qu'il avait pourtant en grande partie engendré.

Comment cela ? Comment le principe des nationalités a-t-il pu « se transformer en moins de cent ans en une réalité nationaliste dont le paroxysme fut le racisme hitlérien » ? Comment a-t-on pu passer, pour parler concrètement, de l'Italie de Mazzini à l'Italie de Mussolini ?

L'Etat-nation appuie son existence sur des données que d'autres ont critiquées mieux que je ne saurai faire. Je fais allusion en particulier à la récente étude de Mario Albertini, dans le 1^{er} numéro de *Il Federalista* : Le mythe de la nation ; je me permets d'y renvoyer ceux qui désireraient approfondir le sujet. Je laisse de côté l'aspect juridique de la question que je me sens mal préparé à traiter. Et je constate que si l'on devait caractériser ses tendances profondes, trois mots les définiraient avec précision : unité, efficacité, grandeur.

La Nation n'existe pas si elle est poreuse. Elle est obligée de s'enfermer dans des frontières dont le caractère arbitraire éclate aux yeux.

Des ethnies sont coupées en deux, des régions dont l'unité géographique n'est discutée par personne sont démembrées. De là naissent les injustices, de là découlent des ressentiments, à cause de cela éclatent les guerres. Des guerres dont l'objet avoué est de rectifier les frontières ; mais les nouvelles frontières sont dans presque tous les cas aussi arbitraires que les premières, et la danse des injustices et des ressentiments se poursuit sans fin. A l'intérieur même de ces frontières on se sent différent et à cette fin les pouvoirs forgent une neutralité qui sera soigneusement entretenue par l'Université, une neutralité engendrée par une interprétation et à une déformation systématique des faits historiques. C'est Renan qui nous en avertit : « l'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la réaction d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger. »

Cette volonté d'unité entraîne forcément une double intransigeance : intransigeance envers ceux qui n'appartiennent pas au corps de la nation, autrement dit dans le meilleur des cas, simple mépris de l'étranger, chauvinisme. Mais le chauvinisme qui peut aller jusqu'à la xénophobie, et parfois il débouche tout simplement sur le racisme. Bien entendu, il est d'honnêtes et de sincères nationalistes qui jamais ne deviendront des xénophobes et des racistes. Mais c'est simplement qu'ils ne savent pas - ou qu'ils n'osent pas - aller jusqu'au bout de leurs principes. Et ils ne doivent pas s'étonner si d'autres osent s'avancer sur une voie déjà frayée. Cette intransigeance s'exerce aussi contre ceux qui, nés dans les limites de l'Etat-nation appartiennent à une ethnie différente, à un autre groupe linguistique. Un conflit s'ensuit entre les principes démocratiques et les principes nationalistes : car

la démocratie n'est pas seulement la loi du plus grand nombre, mais la sauvegarde des droits du plus petit. Or la nation unitaire ne peut supporter ce plus petit qu'elle a dans son sein : elle le supprime, elle l'expulse, ou, elle se l'assimile en le dénaturant, en lui faisant subir ce processus que les sociologues d'Amérique latine appellent *Transculturación*. Revenus à cet exemple que nous citons au début de cet exposé - la réalité européenne en fourmille -, la minorité germanique du Sud-Tyrol, en dépit de concessions formelles, se voit menacée par l'Etat-nation italien qui semble bien ne pas vouloir chercher d'autre moyen de supprimer le problème qu'en supprimant les particularités ethniques et linguistiques du sud Tyrol. Et de son côté l'Autriche, autre Etat-nation, ne donne nullement l'impression d'admettre qu'il y a d'autres voies à un règlement de la question qu'une inopérante et maladroite rectification de frontières.

Le désir d'unité ; ce désir morbide d'unité à tout prix, cette confusion volontiers entretenue entre l'unité et l'uniformité, que trahit-elle sinon une volonté d'efficacité qui, si elle est en soi acceptable lorsqu'elle est orientée vers le bien de tous, devient la pire des choses lorsqu'elle est mise au service de l'Etat-nation et de sa seule grandeur. Qu'en est-il alors des relations humaines à l'intérieur de la nation ? Qu'en est-il du bonheur des citoyens ? Les droits abstraits de la nation tendent à se subordonner les droits réels de l'homme et les chefs que la nation se donne raillent volontiers ces notions qu'ils jugent creuses et qu'ils jugent abstraites, alors que ce sont eux précisément les représentants de l'abstraction. Et la personne, dont toute la structure politique ne devrait tendre qu'à assurer sa perfection et son bonheur, la personne devient un simple et docile instrument au service de la nation.

Enfin la grandeur : c'est à elle ou tout au moins à la volonté de grandeur que se subordonne l'échelon entier des valeurs nationalistes. La grandeur présente et la grandeur passée, celle-ci servant d'aliments à celle-là, même si elle n'est pas ce « riche legs de souvenirs » dont parle Renan, même si elle consiste essentiellement en des mythes par lesquels s'expriment de vieux instincts barbares mal refoulés. Que cette volonté de grandeur ait parfois aussi, surtout dans un premier temps, et par contre coup, servi la cause de la démocratie, il n'est que de réfléchir à l'aventure de la Révolution française casquée et bottée pour le constater. Mais de la grandeur au service des idéaux démocratiques on passe aisément au muselage des idéaux démocratiques pour servir la grandeur, et la suite napoléonienne est là aussi pour nous le prouver. Et nous constatons à notre époque, chez les peuples récemment opprimés continuer la lutte pour la libération nationale, qui suppose au départ une exaltation des vertus collectives, se transforme souvent en une croyance plus ou moins explicité en sa propre mission. Voyez comme en Egypte la lutte pour la grandeur nationale est devenue en peu de temps une lutte pour le panarabisme, lutte dans laquelle l'Egypte traduit sa volonté expansionniste et par laquelle aussi elle a ses propres problèmes bien réels, ces problèmes de l'intérieur si difficiles à résoudre. Nous constatons exactement le même processus de passage d'un nationalisme défensif invoquant « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » à un nationalisme impérialiste dans plusieurs de ces pays de la nouvelle Afrique balkanisée : voyez les revendications territoriales

récemment émises par l'abbé Fulbert Youlou à l'encontre soit du Gabon, soit de ce qu'on appelait il y a peu de temps encore le Congo belge ; voyez les revendications du Mali sur la Mauritanie nègre et la Gambie, de la Guinée de Sékou Touré sur la Casamance sénégalaise, du Libéria en direction du Fouta Djallon, du Ghana sur les Ewes du Togo, l'appel lancé par la Rhodésie au Katanga... On n'en finirai pas d'énumérer ces manifestations d'un continent qui se met en place. Comme en Europe au XIX^e siècle démocratie et nationalisme s'y associent ; mais pour des raisons historiques, aisées à comprendre, la démocratie y parle beaucoup moins fort que ne le fait le nationalisme. Et déjà on nous entretient de grandeur nationale, on se propose d'accomplir de grandes choses au nom de ces « empires » dont l'existence historique est hors de doute, mais dont la grandeur demeure toute relative qu'on ne l'érige pas au rang de mythes.

Je veux bien qu'on s'en tienne à notre conception de la grandeur nationale, celle à laquelle, par exemple, se référerait implicitement Péguy quand il affirmait que « c'est le soldat français et c'est le canon 75... qui mesurent à chaque instant la quantité de terre ou l'on parle français ». Je le dis ici pour avoir cru moi-même pendant des années de jeunesse que c'était à ce mètre que se mesurait la grandeur. Mais si l'on s'en tient à cette conception, il ne faut pas s'étonner si d'autres hommes, qui n'ont pas l'honnêteté de Péguy, tirent de ces prémisses les plus néfastes des conséquences. Il ne faut pas s'étonner si ceux qui ont compris, grâce aux exemples du communisme et du fascisme, combien il était facile « pour l'Etat national moderne de supprimer tout frein et tout contrôle démocratique, de s'emparer totalement de l'âme, du corps, du travail, des biens de tous les citoyens, et de réduire ceux-ci au rôle d'instruments de sa propre puissance ». Il ne faut pas s'étonner, dis-je, si ceux qui ont compris cela rêvent de renouveler le coup de Hitler ou de Mussolini.

Nul démocrate, de ceux qui ont restauré l'Etat-nation dans son omnipotence aussitôt la guerre finie, nul démocrate n'a envie évidemment d'aller jusqu'aux camps de concentration et aux fours crématoires. Mais les camps de concentration et les fours crématoires ne sont que l'aboutissement infernal d'une expérience qui peut difficilement se terminer autrement, le dernier engrenage de toute une chaîne.

La guerre d'Algérie est là qui nous prouve combien il est facile de mettre le doigt dans l'engrenage, au nom du service de l'unité et de la puissance nationale. Je sais bien que les vainqueurs aujourd'hui, dans cette affaire algérienne, ne sont pas les ultras. Mais ils n'ont pas encore été désarmés, et nous n'en sommes hélas pas encore au dernier des épisodes. Cette guerre d'Algérie prouve, s'il fallait le prouver encore, que lorsqu'on donne le pas au service exclusif et intransigeant de l'Etat-nation sur les réalités qui, elles, sont désobligeantes parce qu'elles bousculent nos souvenirs et nos illusions, alors se profile derrière la démocratie qui demeure inscrite dans la constitution, le spectre du totalitarisme.

Le totalitarisme apparaît comme une menace chaque fois que la Nation se trouve affrontée à des problèmes insolubles. C'est alors que se dressent ces hommes forts, ces hommes au menton provocant, ces hommes à poigne qui s'affirment capables de donner à l'Etat-nation son maximum de cohésion, de dureté de force -qui jugulent la

démocratie parce qu'ils la considèrent dissolvatrice des énergies. Or nous sommes précisément dans un temps où l'impuissance des Etats nationaux s'avère de plus en plus. Les équipes qui se succèdent au pouvoir se rejettent la balle. Mais ce n'est pas tellement la faute des équipes politiques si le désordre s'installe de plus en plus. On ne peut pas trouver de solution quand il n'y en a pas. Aujourd'hui les problèmes essentiels, qu'il s'agisse de politique extérieure, de politique sociale ou de politique économique, ne sont plus de dimensions nationales. En France nous nous en apercevons bien -quoique beaucoup n'en conviennent toujours pas- avec la guerre d'Algérie. Proclamer qu'il s'agit d'une affaire intérieure française n'est vraiment pas sérieux. Nier l'internationalisation du problème me semble une attitude puérule, et cela fait penser à un enfant qui taperait du pied en le disant. Non, aucun problème grave n'est plus, ne peut plus être confiné dans des limites nationales. Or les gouvernements et les parlements, les partis, les syndicats, toutes les institutions de nos Etats-nations ferment les yeux à ces réalités, sont seulement capables d'élaborer des décisions politiques d'inspiration nationale, tendent vers des fins nationales -et parlent d'Europe, il est vrai, quelquefois, mais toujours du bout des lèvres, et plus pour rassurer l'opinion que pour prendre des solutions qui s'imposent de toute évidence.

De cette triste divergence entre la réalité des problèmes et l'irréalité des solutions qu'on propose naît cet état de crise permanente dans laquelle menacent de sombrer une à une toutes les institutions démocratiques. La France en est l'exemple le plus éclatant, avec sa démocratie qui semble pratiquer une cure d'hibernation, avec la dévolution entre les mains d'un seul de l'essentiel des pouvoirs avec sa recherche tragique d'une grandeur qui n'est que la vaine poursuite d'un fantôme.

C'est que, Spinelli vous le rappelle, « aucune démocratie ne peut se maintenir à la longue quand le mécanisme d'élaboration de la volonté politique de la Communauté fonctionne à vide. La paresse mentale gagne aussi bien les milieux politiques gouvernementaux que ceux qui sont dans l'opposition et qui, lorsqu'ils viennent au gouvernement, continuent à administrer avec la même apathie les fausses souverainetés nationales. L'unique sentiment fort et tenace qui réussit encore à s'affirmer... est le désir des groupes privilégiés d'explicitier jusqu'à la fin, sans scrupules, sans souci du lendemain, les avantages que l'ancien régime leur procure. Ce régime n'est plus désormais démocratique qu'en apparence ; en réalité il est l'instrument de la puissance et du bien-être des groupes monopolistiques et corporatifs, des cliques de hauts fonctionnaires, des diplomates, des généraux, des politiciens à courte vue et aux ambitions mesquines ».

Il n'y aurait que très peu de retouches à apporter à ce texte écrit il y a quatre ou cinq ans. C'est quand on constate que le nationalisme ne se défend pas toujours avec apathie. Et nous avons vu qu'il savait contre-attaquer. Mais il se montre toujours aussi incapable de nous tirer de cette crise permanente que nous décelions et que nous définissons plus haut. Il ne peut empêcher les nations de « s'essouffler, avec leurs moyens réduits, à suivre la cadence de la nouvelle révolution industrielle. » A elle seule, leur faiblesse économique remet en question l'avenir de la démocratie.

Désormais le décalage entre les pouvoirs et les faits est tel que nous sommes en droit d'attendre une réponse nouvelle à ce défi qui est lancé aux principes les plus valables de notre civilisation. Les démocrates qui ont résisté à la marée du totalitarisme auraient pu profiter, en 1945, de la conjoncture extrêmement favorable pour essayer de construire un monde plus conforme aux principes qu'ils avaient su défendre. Non ! Ils ont consacré tous leurs efforts à la restauration des Etats-nations, au lieu de les ramener sur le plan qui est le leur ; ils en ont fait de nouveau des entités toutes puissantes. Pourtant ils ont parlé de l'Europe ; mais ils en parlaient beaucoup plus qu'ils ne travaillaient à sa construction. Ils ont rétabli la démocratie dans ses droits ; mais ils ne lui ont pas donné les moyens de les exercer de façon normale et satisfaisante. « *La démocratie est demeurée la norme de vie interne des différents Etats, mais n'est pas devenue le principe d'organisation de la vie publique dans ce grand et décisif territoire qu'est l'Europe* ».

Ce que les résistants n'ont pas voulu ou n'ont pas pu réaliser au lendemain de la guerre est une tâche qui nous incombe à nous aujourd'hui. Il faut séparer à tout jamais nationalisme et démocratie, pour éviter que les maux inhérents au 1^{er} de ces principes ne contamine et condamne le second. Il faut édifier l'Europe, en mettant la démocratie à la base de son organisation. Tâche dure à réaliser, car faire l'Europe ne consiste pas seulement à passer d'un système politique à un autre.

« *Faire l'Europe, c'est procéder à une transformation profonde de la pensée* ». C'est ce type là de changement pour lequel les hommes éprouvent foncièrement le plus de répugnance. Mais l'honnêteté est à ce prix. Il faut savoir reconnaître qu'une bataille héroïquement menée a été en quelque sorte momentanément perdue, en dépit des apparences. Il faut savoir reconnaître qu'une bataille héroïquement menée a été en quelque sorte momentanément perdue, en dépit des apparences. Il faut se lancer de nouveau au combat. Mais c'est le même combat pour l'Europe et le combat contre le totalitarisme ont le même visage. Ainsi que je le lisais récemment dans *France-Observateur* sous la plume d'Edgar Morin -et je suis heureux d'avoir lu ces lignes dans ce journal pas toujours très tendre envers nos idées : « *Comme les forces sociologiques qui éloignent le plus la métropole des possibilités du fascisme sont celles du complexe européen en formation, c'est bien dans le cadre européen qu'une action de la gauche peut se développer conjointement avec les liaisons que s'imposent avec les forces qui travaillent pour les Etats-Unis d'Afrique noire* ». Cela me semble assez gauchement exprimé, et trop restrictif encore. Mais excellent au fond. Il est bon que *France-Observateur* reconnaisse cette symbiose de l'Europe et la démocratie.

Désormais le combat est engagé. Nous ne sommes pas nombreux sans doute à le livrer. Mais vous savez mieux que moi que le nombre ne fait rien à la chose... Car, Péguy nous en avertit, « *il est très fréquent dans l'histoire que de très petites compagnies de petites gens de bien réussissent à faire ce qui a été refusé à de grandes compagnies de grands hommes de bien.* »

L'idée de Nation

Première partie d'une « Fiche » publiée initialement dans la revue *Le Fédéraliste, Pavie*, édition française N° 3 / 4, 1965. Il ne nous a pas paru ici indispensable de publier également la 2^{ème} partie concernant les conditions de la lutte fédéraliste à l'époque de la parution du texte.

Mario Albertini

Professeur de philosophie de la politique, fondateur de la revue de politique *Il Federalista, Pavie* - Ancien Président du MFE italien et de l'UEF Europe - Pavie

Habituellement on pense qu'un individu pourrait changer de convictions politiques, mais pas de nationalité. On se représente l'humanité comme un ensemble de nations, que de profondes différences séparent les unes des autres, et l'on croit ces différences insurmontables. Dans cette perspective la nation se présente comme le fondement nécessaire de l'Etat, si bien qu'on n'arrive plus à imaginer un Etat plurinational.

Cette conviction n'empêche pas naturellement que des individus de nations différentes aient entre eux des rapports ; bien au contraire, le progrès les intensifie, chaque jour davantage ; si les divisions nationales étaient vraiment insurmontables, de tels rapports seraient destinés à être perpétuellement exposés aux vicissitudes de la politique internationale : la paix serait éternellement précaire, le commerce international aléatoire, les unions économiques éphémères, les alliances incertaines, les unions d'Etats impossibles.

Et pourtant, si nous voulons déterminer la nature de ces différences en observant la réalité sans préjugé, nous nous rendons compte qu'un Alsacien et un Rhénan, un Lombard et un Tessinois, un Turinois et un Lyonnais ont l'un avec l'autre bien plus de ressemblance que n'en ont un Turinois et un Palermitain, un Alsacien et un Marseillais, un Rhénan et un Prussien, etc. Et alors ? C'est un fait que, tous les éléments qui sont le plus souvent indiqués comme preuves ou causes de l'existence d'un groupe national ne l'expliquent aucunement. Ceux dont on parle le plus communément sont : la race, la langue, la religion, le territoire, l'Etat, l'histoire, les moeurs et les traditions.

Les théories courantes de la nation

L'identification de la nation et de la race constitue peut-être la tentative d'explication la plus fréquente -malgré le discrédit dans lequel est tombé le racisme à notre époque- si bien que la plupart des dictionnaires expliquent le mot « nation » directement par le mot « race » ou bien par le mot « lignée », qui est à son tour expliqué par le mot « race ». Ce serait discourir en pure perte que de démontrer longuement la fausseté de cette identification. Il suffit de rappeler : 1) que dans la mesure où l'on parvient à isoler grossièrement des groupes humains ayant des caractères physiques extérieurs communs il se trouve que ces groupes ne coïncident pas du tout avec les nations modernes ; 2) qu'il est on ne peut plus douteux qu'il soit possible de délimiter des groupes raciaux même du point

de vue génétique ; 3) qu'il est scientifiquement établi qu'il n'existe chez l'homme, aucun lien constant entre les caractères physiologiques et les caractères psychologiques.

La langue, à son tour, n'explique pas la réalité nationale parce qu'il existe des nations plurilingues (comme la Suisse, la Belgique, le Canada) et des langues parlées dans plusieurs nations (comme l'anglais, l'espagnol, etc.). D'autre part, même les nations apparemment monolingues, n'étaient point telles à l'origine et souvent ne le sont point encore : la langue « nationale » s'est étendue à tout le territoire seulement à la suite de l'action du pouvoir politique par le moyen de l'école d'Etat et de l'administration. C'est le cas de la France, sur le territoire de laquelle on parlait, avant la Révolution, au moins trois langues outre le français (langue d'oc, basque, breton), de l'Italie où il y a un siècle, l'italien n'était encore qu'une langue littéraire qui se superposait aux dialectes régionaux, etc.

Des propos identiques valent aussi pour la religion. Il existe des nations, comme l'Allemagne, dans lesquelles plusieurs religions sont professées et des religions, comme le catholicisme, professées dans plusieurs nations. Et dans les nations dont tous les membres professent la même religion, l'unité religieuse a souvent été obtenue par le massacre et l'intimidation des minorités (par exemple, en France).

Il faut en dire autant du territoire et de l'Etat. Les territoires et les Etats qui ont pris, à un certain stade de leur évolution, le caractère national, n'ont jamais conservé les mêmes dimensions au cours de l'histoire, mais ont constamment varié selon les péripéties de la politique internationale, jusqu'à atteindre leur étendue actuelle. Et les guerres, les conquêtes, les traités, les mariages, qui leur ont donné leurs dimensions actuelles ne furent point assurément déterminés par des exigences nationales, mais par le jeu des intérêts dynastiques des monarchies, par des nécessités politiques et stratégiques.

Les moeurs et les traditions aussi ne sont point uniformes à l'intérieur des nations ; bien au contraire, comme on l'a déjà affirmé, il existe en général, à l'intérieur d'une nation, des différences beaucoup plus importantes que celles qui existent entre régions voisines de diverses nations. L'histoire enfin n'explique pas les nations (sinon dans le sens général selon lequel l'histoire explique tout - mais alors il faudrait préciser de quelle histoire il s'agit) : elle ne les explique pas si on l'entend comme histoire politique, parce que de cette façon elle se réduit en substance à l'Etat et est sujette à la même critique que lui ; elle ne les explique pas si on l'entend comme histoire des moeurs et des traditions, pour les raisons mêmes qui font que les moeurs et les traditions sont des critères erronés.

Enfin on a voulu trouver le fondement de la nation dans la volonté de vivre ensemble, dans le « plébiscite de tous les jours » (Renan). A ce propos il convient d'observer que cette idée ne nous avance guère tant que l'on n'explique pas mieux comment on vit ainsi ensemble. Préciser ce « comment » revient justement à définir la nation ; cette formule laisse donc elle aussi le problème sans solution.

L'origine des comportements nationaux

La nation, qu'est-ce alors ? En d'autres termes, qu'y a-t-il derrière l'idée suivant laquelle le genre humain est constitutionnellement divisé en groupes absolument séparés ? Habituellement les hommes expliquent la nation, comme nous l'avons vu, par la race, la langue, les moeurs, etc., et nous savons, désormais qu'il s'agit de représentations théoriquement inadéquates. Mais au moyen de ces symboles à quelle réalité pensent-ils, même en la déformant ? La nation ne peut être que cela.

De fait la réalité dont on parle avec le langage national est généralement constituée : a) du fait qu'un grand nombre des comportements, concernant presque tous les domaines de l'expérience humaine, présentent, à côté de leur motivation spécifique, une seconde motivation, celle de la référence à la « France », à l'« Allemagne », à l'« Italie », etc. Ceci peut paraître abstrait, mais il suffit d'un exemple pour l'expliquer. Un Allemand en Allemagne, ou un Français en France, etc., tombe à l'arrêt devant un chef-d'oeuvre d'architecture ou un beau paysage et pense : « Comme l'Allemagne est belle ! ». Il va de soi que cette merveille de la nature ou de l'art n'est pas une espèce du genre esthétique « Allemagne », qui n'existe pas, mais bien du genre gothique, roman, montagnoux, lacustre, etc. Ceci montre bien qu'à la motivation spécifique du comportement esthétique s'en ajoute une autre : celle de la fidélité, ou au moins de la référence, à l'« Allemagne » ; b) du groupe qui résulte du fait que ces comportements, grâce à la référence commune, se lient les uns aux autres.

Cette constatation suffit pour mettre en lumière que tout cela n'existait pas au Moyen Age. La société agricole, caractéristique de cette époque, ne présentait même pas, si ce n'est pour une élite rarissime, de comportements de dimensions égales à celles des nations actuelles (c'est-à-dire complémentaires et interdépendants sur une telle échelle). La vie d'environ 90 % de la population se passait presque exclusivement dans le cadre de petites unités territoriales, au-delà desquelles ne se manifestaient pas de rapports sociaux concrets, stables et directs. Il s'ensuit que, tous ceux qui pensent que les nations existaient, au moins virtuellement, dès le Moyen Age, ne tiennent pas compte du fait que les populations établies sur les territoires correspondant à ceux des nations actuelles, même si elles se trouvaient quelquefois en partie sous le même roi, étaient en réalité divisées socialement par des barrières territoriales pratiquement infranchissables, et ne pouvaient pour cette raison avoir une quelconque expérience, même embryonnaire, d'une intégration qui n'existait et ne se dessinait pas.

Ces barrières commencèrent à tomber au début de la révolution industrielle, c'est-à-dire avec la transformation qualitative et l'expansion irrésistible du secteur marchand de la société agricole (introduction de la machine à vapeur, des métiers mécaniques, etc.). Où l'activité de production prenait ce caractère industriel, les comportements économiques acquéraient rapidement une dimension égale à celle des nations, européennes actuelles. Et pas seulement les comportements économiques. Il n'est pas d'acte économique qui ne soit aussi juridique, administratif, social, politique, etc. En conséquence un nombre toujours croissant de

comportements, jusqu'aux comportements politiques, acquièrent la référence à la dimension en question et c'est pourquoi ils se lièrent les uns aux autres, de manière diverse en raison de la diversité des situations.

La nature des comportements nationaux

Mais, jusqu'ici seul apparaît clairement le phénomène historico-social qui est à la base du développement non seulement du nationalisme, mais aussi de l'Etat moderne, et de ses composantes libérales, démocratiques et socialistes. Ce dont on parle spécifiquement avec le langage national se manifesta dans les temps et les lieux où non seulement les comportements économiques, juridiques et politiques, mais aussi les comportements constitutifs du sentiment intime de la personnalité et de l'affinité fondamentale de groupe, acquièrent la référence à l'Etat moderne, et, par suite, une seconde motivation.

Il s'agit d'une situation qui modifia profondément l'ordre social auquel les siècles avaient habitué les Européens. Le cadre du pouvoir politique suprême et celui de la vie commune ; qui avaient cessé, pour une grande partie de la population, de coïncider à partir de la fin de la cité-Etat, se lièrent de nouveau peu à peu. On le constate aussi dans le fait qu'aux nations naissantes fut appliquée la terminologie patriotique caractéristique, du patriotisme grec ou hébraïque, y compris l'application des termes religieux à la vie politique (autel de la patrie, frontières sacrées, martyrs de la patrie, et ainsi de suite, comme si chaque peuple avait un Dieu).

Il existe toutefois une énorme différence entre les expériences « nationales » grecque et hébraïque et les expériences modernes. Les premières, étant donné leurs dimensions réduites, qui rendaient possibles un grand nombre de rapports personnels entre les membres du groupe, se maintenaient même quand elles n'étaient pas soutenues par un pouvoir politique. D'autre part, le fait que la religion et la politique ne s'étaient pas encore différenciées faisait si bien qu'au-dessus de ces rapports quasi personnels, il n'y en avait pratiquement pas d'autre auquel participer quotidiennement. De la sorte, en naissant dans la cité-Etat, on acquérait effectivement, du seul fait d'y naître, le sentiment naturel de sa propre personnalité et de son propre lien de groupe (nationalité au sens étymologique, que nous appellerons *nationalité spontanée*).

Les secondes au contraire, étant donné leurs dimensions qui ne permettent pas du tout l'établissement de rapports personnels, ont pourtant créé le sentiment de la personnalité nationale et de liens nationaux, mais d'une manière toute artificielle et forcée, grâce au pouvoir politique. En fait, en Europe, les grandes nations actuelles sont le résultat de l'extension forcée, par l'Etat, à tous, ses citoyens, de la langue d'une nationalité spontanée préexistante sur son territoire (la langue d'oïl pour la France, le toscan pour l'Italie, etc.) et de la propagation posée de l'idée, même si elle ne correspondait pas tout à fait à la réalité, de l'existence de mœurs uniques.

Qu'est-ce que la Nation ?

Pour arriver à une définition véritable de la nation et de l'Etat national, il ne reste plus qu'à répondre à deux questions :

1) Comment cette fusion de l'Etat et de ces comportements s'est-elle produite dans les seuls Etats du continent et non en Grande-Bretagne ? C'est une donnée de fait : a) qu'en Grande-Bretagne les comportements économiques, juridiques et politiques se sont rattachés à l'Etat, mais non les comportements constitutifs de la personnalité et du sentiment fondamental de groupe ; b) que malgré l'existence d'un patriotisme britannique, les Ecosseis, les Gallois et les Anglais estiment appartenir effectivement aux nations Ecosse, Galles et Angleterre ; c) qu'ils distinguent encore par conséquent bien qu'imparfaitement la nation de l'Etat. Comment, en d'autres termes, les nations sont-elles constituées pleinement sur le seul continent, mais non en Grande-Bretagne ?

Le fait est que le système européen des Etats a contraint les Etats du continent à la centralisation, mais n'a pas fait naître une telle tendance en Grande-Bretagne. Et l'Etat centralisé ne pouvait subsister sans créer l'idée d'un groupe aussi homogène que le pouvoir était concentré. D'autre part, il avait les moyens : l'école d'Etat, la conscription militaire obligatoire, les grandes cérémonies publiques, un même système administratif et la tutelle préfectorale imposés à toutes les villes, si différentes soient-elles, et ainsi de suite. Le fondement des nations modernes est par suite constitué au point de vue économique par la première phase de la révolution industrielle et au point de vue politique par l'Etat bureaucratique centralisé.

2) Pourquoi cet Etat a-t-il été pensé au moyen des symboles déformants de l'idée de nation, et non au moyen de l'idée, correspondant à la réalité objective, d'un certain type de communauté politique ? Le fait est que chaque situation de pouvoir est pensée par les individus qui la subissent non au moyen de représentations conformes à la réalité, mais au moyen de représentations déformées par les préjugés et par les passions politiques : les idéologies.

Il suffit de remarquer que l'Etat bureaucratique centralisé, protagoniste de guerres continuelles et terribles, a engendré non seulement une forte communauté d'intérêts, d'importance individuelle (économiques, politiques, etc.), mais aussi une situation militaire qui a pris dans son étau tous les citoyens même en temps de paix, et qu'il les a en temps de guerre formés par une éducation de masse au devoir de tuer et au risque de mourir non pour la défense de leurs libertés individuelles mais pour le groupe conçu comme une entité transcendante, pour comprendre que ce groupe devait être pensé comme une réalité à part, comme supérieur aux individus, comme naturel, sacré, éternel et ainsi de suite.

Alors on peut dire que la nation est, au sens spécifique, l'idéologie de l'Etat bureaucratique centralisé. Etant donné un tel caractère idéologique, dans l'idée de nation, plus, que le contenu représentatif, qui varie suivant les situations, ce qui compte c'est qu'en tout état de cause celui-ci se réfère toujours à un Etat bureaucratique centralisé.

Le dépassement des nations

Le facteur même qui a créé les prémisses des nations les détruira. Nous avons observé que la révolution industrielle influe sur la dimension des comportements économiques dans le sens d'une tendance constante à leur élargissement. Aux Etats-Unis, où il n'existait pas de barrières nationales, les comportements économiques ont pris depuis longtemps une dimension continentale. En Europe, ils sont en train de la prendre de nos jours. Il va de soi que cela donnera lieu à la formation d'un peuple et à la ruine de la souveraineté exclusive des vieux Etats nationaux. Et, comme on ne peut pas arrêter l'évolution de la production, cela se produira aussi sur les autres continents, et finira par dépasser les dimensions continentales elles-mêmes, jusqu'à unifier le genre humain.

Toutefois, si les nations sont ainsi destinées à la ruine, il n'en sera pas de même de ce que nous avons appelé « nationalité spontanée ». Les nations, étant seulement le reflet idéologique de l'Etat bureaucratique centralisé, ne survivront pas à sa disparition. Il en ira tout autrement des « nationalités spontanées » qui dépendent de la spontanéité des moeurs (nationalités « spontanées » de territoire) et de la culture (« nationalités spontanées » de culture). Dante, Descartes, Cervantes, Shakespeare, Kant, Dostoïevski n'ont pas été engendrés par le pouvoir politique et aucun pouvoir politique ne pourra les supprimer.

Fédé-Lettres



Alessandro Bresolin

Vénétie

A propos de Robert Lafont et la Ligue du Nord

... merci pour le livre sur l'occitanisme politique, il est fort intéressant et d'ailleurs j'ai toujours une faiblesse pour l'occitanisme puisque je suis un ex étudiant de Toulouse le Mirail ! Oui, il s'agit d'un mouvement très loin de la *Lega Nord*. En fait le grand malentendu avec la *Lega* c'est qu'un jour elle est pour le fédéralisme, mais en réalité elle est pour la sécession d'une partie du pays, la plus riche. Elle est plus antimeridionale que fédéraliste. Les vrais fédéralistes qui ont cru à la *Lega*, j'en ai connus plusieurs au cours des années, il en sont sortis à la moitié des années 90...

Adolphe Thil

4, Côteaux Sainte-Croix - 57500 Saint Avold

Oui à la promotion d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (APNU)

On ne peut qu'applaudir à la demande de création d'une

Assemblée parlementaire des Nations unies comme le préconisent Jo Leinen, Mamadou Ibrahim Fall, Toura N'Diaye, Jerzy Buzek, Andreas Bummel et bien d'autres. Tous nous renvoient à une assemblée mondiale indispensable pour prendre des décisions qui concernent tous les citoyens de notre planète. Ce souhait semble avoir été vivement approuvé et encouragé par les participants au Forum de Dakar.

En effet, pour permettre à l'ONU de passer de l'indignation de Hessel à l'action, telle qu'elle est conçue dans ce projet à réaliser, il est indispensable qu'une assemblée, représentant les citoyens du monde entier, donne à l'ONU les pouvoirs et les moyens de parvenir à l'élaboration des programmes et à leur exécution dans un cadre planétaire.

Est-il besoin, vu les carences, les dégradations et les déstructurations avérées dans beaucoup de domaines, de dénoncer le manque mondial de volonté pour des interventions urgentes à la mesure des dégâts constatés ?

Faut-il insister sur l'incohérence des systèmes monétaires actuels qui permettent aux plus corrompus de nourrir des milliers de veaux d'or dans des paradis fiscaux pendant que la planète sombre dans un marasme économique et social ? Le constat est dramatique et les catastrophes apocalyptiques imminentes. Toutes les conférences sur l'alimentation, la santé, le climat, la pollution, la pauvreté du tiers-monde et la gabegie des pays riches ne servent à rien si nous restons au stade du constat. De même, si nous continuons à dépenser des milliards pour des armements dépassés, nous passons à côté des vrais problèmes, car il est temps de se rendre compte que les urgences se sont déplacées et ce n'est pas en remplissant les poches des plus véreux, ni en volant les terres des autres que nous arriverons à bout des déprédations accélérées qui détruisent notre espace vital. Il faut agir vite. Gandhi disait : « Nous devons être le changement que nous souhaitons dans ce monde ».

Adolphe Thill vient de publier un fascicule De l'indignation à l'action ! Préparer l'avenir de la planète Urgences et impératifs ! Prix de vente 5 euros, à commander à son adresse ci-dessus. Il a écrit ce document après avoir lu Indignez-vous ! de Stéphane Hessel et l'a conçu comme une réponse qui apporte des solutions à ce constat.

Fédéchoses

Henri Paraton

Irigny - 69

Règle d'or

N'ayant pas réussi à placer mon commentaire sur le site de *The Economist*, je vous le joins. J'étais favorable à l'Euro et j'ai voté « OUI » au Traité de Maastricht. Depuis, comme d'autres, je me pose des questions.

Comme le dit l'un des commentateurs, un état fédéral est nécessaire (auquel les Britanniques sont fermement opposés, comme le prouve le *Livre vert* de Tony Blair sur l'UE de 2004), mais pas suffisant, pour gérer la monnaie commune, encore faut-il une harmonisation sociale et fiscale et une politique économique commune.

Ce qui n'est pas le cas des Etats-Unis, ce qui

explique les problèmes du gouvernement fédéral et des Etats qui doivent affronter un problème de base : pour dépenser, il faut taxer (on ne peut indéfiniment emprunter).

Mais les Britanniques ont réussi à échapper au dilemme de l'Euro en n'y adhérant pas. Cela leur permet de laisser flotter la Livre qui est passée de 1,46 € à 1 €, pour remonter vers 1,13 €, depuis la création de l'Euro.

Economie libérale, guerre monétaire : les citoyens européens sont condamnés à payer la facture.

Européanement vôtre !

Le gouvernement français, sous l'autorité du Président de la République, Nicolas Sarkozy, souhaite intégrer à la Constitution de la République française l'interdiction d'un déficit budgétaire (déficit des budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale).

Pourquoi une telle proposition, quelques 9 mois avant des élections excessivement importantes, pour la France : présidentielle et législative !

Serait-ce, comme les diverses lois sur la sécurité qui tous les dix mois viennent encombrer le Parlement, sans aucun effet positif sur la sécurité des Français, pour occuper la scène politique et faire croire que le gouvernement se soucie du sort des Français ?

Non car ces lois sur la sécurité, que les décrets d'application soient publiés ou non et que ces lois soient appliquées ou non, ne sont pas importantes pour le gouvernement, ce qui l'est c'est de faire croire que le gouvernement agit (ou plutôt semble réagir, avec retard).

Ce qui est grave, avec cette « règle d'or », c'est que si elle est intégrée à la Constitution, soit les gouvernements seront respectueux de celle-ci et ils se trouveront complètement bloqués, comme l'a très bien fait remarquer l'hebdomadaire libéral britannique *The Economist* (à propos des 3 % du Traité de Maastricht). En effet, l'activité économique a des hauts et des bas : « pour relancer l'économie, en période de 'basses eaux', il ne faut pas craindre un déficit budgétaire ».

Or ce sont ces mêmes gouvernements de Droite qui ont été incapables de respecter les critères du Traité de Maastricht : moins de 3 % de déficit budgétaire (Etat et Sécurité sociale), même hors période de crise, et 60 % (du PIB) d'endettement maximum, pour l'Etat et la Sécurité sociale, qui proposent de durcir les conditions ? !

Ils ne sont pas crédibles.

A moins, bien sur, qu'ils aient quelques idées derrière la tête :

- paralyser la gauche, en la divisant ;
- mais surtout justifier, s'ils sont au pouvoir :
 - le démantèlement des services de l'Etat et de la Sécurité sociale (écoles et universités, hôpitaux, assurance maladie, retraite par répartition, police, etc.) pour le plus grand profit des assureurs et des sociétés de sécurité, et
 - la liquidation (privatisation) des services publics, pour le plus grand profit des détenteurs de capitaux et des cadres de ces entreprises et aux dépens du personnel (licenciements) et des clients (hausse des tarifs et baisse de la qualité du service) ;
 - enfin, la hausse de la TVA pour les produits de tous les jours qu'acquittent sur la quasi totalité de leurs revenus (qu'ils dépensent)

les plus pauvres d'entre nous.

En conclusion, nous pouvons dire que cette « règle d'or », si elle était adoptée, vaudrait de l'or pour une minorité obscènement riche de Français et la « galère », pour la grande majorité de nos compatriotes.

Frédéric Le Jehan

Militant fédéraliste - Strasbourg

Bonjour,

veuillez trouver ci-dessous copie d'un point de vue paru dans le quotidien régional des *Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)* du 25 janvier dernier au sujet du projet d'éco-taxe poids lourds en Alsace.

Cordialement et amicalement.

Point de vue / Transports et environnement Mais où est donc passée la taxe poids lourds pour l'Alsace ?

Par Yann Wehring*, Michel Lorentz** et Frédéric Le Jehan***

Elle était prévue fin 2010 ou début 2011. Elle devait tester, en Alsace, avant généralisation à la France entière, une éco-redevance pour les poids lourds de plus de 12 tonnes. Elle devait s'appliquer dans notre région à 190 km d'autoroutes ou de routes nationales et à 54 km de routes départementales.

Mais il y a un an, le gouvernement avait déjà en partie abandonné le principe d'une expérimentation distincte ; pour son application la redevance alsacienne sera rattachée au Partenariat Public Privé (PPP) prévu pour la création d'une éco-redevance nationale. En clair, l'expérimentation dépendra techniquement, juridiquement, comme dans son équilibre financier, des choix d'un opérateur dont la priorité sera la mission nationale.

Dépourvue d'autonomie dans sa mise en œuvre, cette anticipation régionale, se retrouve dépendante des « difficultés techniques » rencontrées par le projet de PPP national, qui servent de prétexte au report de l'ensemble.

Cette expérimentation-croupion limitée à une année (voire moins) avant la création d'une redevance nationale était déjà un premier recul car le débat sur la question, lancée par l'installation côté allemand du système de péage dit *LKW Maut*, a surtout révélé les hésitations, tergiversations et attermoissements des responsables alsaciens.

Le discours, d'abord ferme, s'est érodé au fur et à mesure que les transporteurs locaux faisaient valoir leurs intérêts. Le droit européen ne permet pas en effet de taxer exclusivement les poids lourds non alsaciens, ce qui se comprend aisément dans un espace de libre circulation des marchandises et de traitement équitable des entreprises.

Au 1er janvier 2005, le nouveau système de péage allemand a commencé à s'appliquer : il s'agit d'une redevance qui se calcule en fonction du nombre de kilomètres parcourus sur le réseau autoroutier allemand. Elle génère, fort naturellement, un effet report du trafic de l'autre côté du Rhin, encore accentué par l'absence de péage même classique sur l'axe nord-sud alsacien. Et cela fait déjà six ans qu'aucune réponse concrète n'a été mise en œuvre entre Vosges et Rhin.

.../...

Les expérimentations locales vues d'un mauvais œil

Au fond, sur ce sujet inscrit dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, comme d'ailleurs sur celui de la taxe carbone, le recul est patent.

Aux bonnes et louables intentions gouvernementales des débuts a succédé le temps des frictions et des doutes, préalable à celui de l'enlisement. D'une part, l'esprit jacobin qui imprègne une bonne part de nos grandes administrations nationales a toujours vu d'un mauvais œil les expérimentations locales, a fortiori lorsqu'elles concernent une région de « la France de l'extérieur ». D'autre part, les entreprises de la filière concernée se battent pour protéger leurs intérêts, ce qui est bien naturel et à quoi il faut répondre par des mesures sectorielles de prise en compte de leurs difficultés économiques plutôt que de renoncer à une mesure d'intérêt général.

Au final, les autres usagers des autoroutes et routes d'Alsace ou les Alsaciens eux-mêmes payent le prix de ce recul à travers un encombrement et une pollution accrues sur ces axes. Une fois de plus, le volontarisme politique semble faire défaut pour défendre les intérêts de notre région.

*Yann Wehring, porte-parole national du Mouvement Démocrate **Michel Lorentz, maire de Roeschwoog (MoDem) ***Frédéric Le Jehan, ancien conseiller municipal de Strasbourg (MoDem)



Bibliographie

Identités nationales et stéréotypes nationaux

Introspections identitaires, entre estime de soi et regard de l'autre...

Nations et nationalisme en Europe centrale, Bernard MICHEL, pp. 320 pages (ici, pp. 19-20, 71-72-73, 76-77 et 90-94).

Ronan BLAISE

Historien – Ancien responsable des Jeunes européens et Rédacteur en chef du Taurillon – Dieppe

Toutes les nations s'interrogent tôt ou tard sur leur identité, leur spécificité, leur raison d'être et sur leur avenir. « Qui sommes nous ? D'où venons nous ? Où allons nous ? »

Un débat qui a repris de la vigueur ces dernières années, en Europe- par la faute, notamment, des phénomènes simultanés et concomitants de mondialisation économique globale et d'intégration politique continentale. Car derrière ce débat sur l'originalité culturelle, la nature profonde et la mission historique de la Nation, s'en profile un autre : « Quelle est donc sa place en Europe et dans le monde ? »

L'Homme de Similaun,

« *Homo tyrolensis* » ou « *Homo europeanus* » ?

Il y a environ 5.300 ans, dans le massif de l'Ötztal, dans l'actuel Tyrol (à 3.200 mètres d'altitude, entre Autriche et Italie...), un

homme partit à la chasse (à moins qu'il ne s'agisse là d'un chaman, en voyage, comme semble l'attester ses tatouages...). Il était revêtu de peaux de bêtes, chaussé de souliers de cuir bourrés d'herbes pour marcher dans la neige abondante et sur la glace. Sur son épaule, il portait un arc très long, un carquois de bois avec quatorze flèches (dont deux empennées...) et une hache fixée à son manche par des lanières de cuir. Il réussit à tuer un bouquetin dont il dévora la chair saignante...

A la suite de quoi il voulut redescendre vers la vallée. Mais le froid sans doute le surprit et provoqua sa mort (à moins qu'il ne fut assassiné par quelques uns de ses contemporains, comme l'attestent de nombreuses traces de blessures et autres fractures ainsi qu'une pointe de flèche fichée en plein poumon...). En tout cas, son corps tomba sur le glacier, qui l'engloutit sous des tonnes de glace.

Telle semble alors avoir été la triste fin de cet homme des glaces connu en France sous le nom d'Ötzi ou l'Homme de Similaun, ancêtre le plus anciennement connu des populations indigènes de l'arc alpin⁴. Son corps, enlevé des glaces, fut retrouvé presque intact au pied du glacier, le 19 septembre 1991 par deux randonneurs, Erika et Helmut Simon. Ceux-là, croyant avoir affaire au corps d'un alpiniste mort de froid il y a peu, alertent alors la gendarmerie autrichienne. Les aventures d'Ötzi ne faisaient que commencer...

En effet, à peine sauvé des glaces qui le retenaient depuis si longtemps, Ötzi allait être l'objet d'une ardente polémique aussi anachronique que surréaliste : « Etait-il de nationalité italienne ou autrichienne ? » ; en effet, depuis 1919 (et le Traité de Saint-Germain), son territoire de chasse avait été divisé entre les deux pays. Cela dit, il s'était donc rendu coupable, toute sa trop courte vie, du délit de franchissement illégal d'une frontière.

Or, venant d'Autriche, son corps avait été trouvé, à une centaine de mètres à peine de là, en territoire italien. Et cela changeait tout. Mais, comme la gendarmerie autrichienne fut la première sur les lieux, Ötzi fut emporté à Innsbruck où l'Université locale en prit possession. Cependant, sur plainte officielle de l'Italie (bigre...), la nationalité italienne lui fut néanmoins accordée. Mais par un sage compromis, avant de le transférer à Bozen-Bolzano (au Musée du Haut-Adige ; i.e. du côté italien) on lui permit néanmoins de rester à Innsbruck pour une durée de trois ans. Trois années durant lesquelles il fut observé sous toutes les coutures par les plus éminents spécialistes préhistoriens et anthropologues qui soient.

Quelque que soit l'identité de notre héros (1,60 m pour 45 kgs., environ 45 ans), l'aventure d'Ötzi résume assez bien le destin de l'homme européen : pauvre hère au signalement incertain et au destin individuel d'autant plus compliqué qu'il est également écartelé et déchiré par les nations : « mères » décidément trop possessives et en fait bien peu soucieuses du bien-être de l'individu. Bref, un destin bien incertain malgré les éventuelles falsifications anachroniques des histoires nationales exclusives...

Qui sommes-nous ? A quoi servons-nous ?

Toutes les nations s'interrogent sur leur identité, sur leur raison d'être et sur leur avenir. Qui sommes nous ? D'où venons nous ? Où allons nous ? Et le XIXe siècle, nationaliste et romantique, a cru que chaque nation pouvait se définir par une

⁴ Pour en savoir plus, voir l'article consacré à « Ötzi » sur [wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ötzi).

mission particulière, une « destinée manifeste » qui lui donnait une place éminente dans l'histoire universelle.

Ainsi, pour l'historien Jules Michelet, toute l'histoire de France trouve son accomplissement dans la Révolution française, dans la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* (et dans la perpétuation de cet héritage politique et moral...). Pour Théodor Mommsen (le grand historien allemand du monde romain) et pour les historiens prussiens de l'époque, l'unité allemande impériale (de 1871) est le but ultime de tous les siècles d'histoire des Allemands depuis la geste héroïque et germanique d'Arminius.

Pareillement, pour Benedetto Croce, l'unité italienne s'expliquait par l'histoire romaine et cette fin heureuse donnait là enfin un sens compréhensible à toutes les tribulations politiques subies par les Italiens à travers les âges.

Et, selon l'historien tchèque du XIXe siècle Frantisek Palacky, toute l'histoire tchèque annonce la Réforme et n'avait fait que préparer l'avènement du protestantisme. Mais il faudrait sans doute être beaucoup plus nuancé. D'abord parce que n'en déplaise à l'historien Palacky et à l'éminente figure historique du réformateur Jan Hus (précurseur idéologique tchèque de Luther et Calvin, au début du XVe siècle) les Tchèques d'aujourd'hui sont majoritairement catholiques. Doivent-ils alors accepter d'être considérés, aujourd'hui encore, comme d'avoir lutté contre le sens de l'Histoire ?

Pareillement, les quatre grandes nations chrétiennes d'Europe centrale et balkanique-croate, serbe, polonaise et hongroise-justifiaient leur existence en avançant l'idée qu'elles avaient été la muraille avancée et protectrice (en latin : *antemurale*) ayant protégé la catholicisme et la civilisation latine (à Mohi et Legnica en 1241, à Kosovo Polje en 1389, à Mohacs en 1526 ou à Vienne en 1683, etc.) contre les invasions mongoles et asiatiques, ottomanes et russes.

Mais cette réécriture politique de l'histoire doit également être nuancée : d'abord parce que la résistance « anti-turque » était loin d'être unanime. Et parce qu'une bonne partie des noblesses serbe et hongroise avait alors passé des alliances politiques (voire fait acte de soumission...) avec les Ottomans. Notamment afin de mieux contrer l'influence de la Papauté ou le pouvoir des Habsbourg. Mais également parce que la défense de la frontière orientale des territoires autrichiens puis austro-hongrois fut -par la suite- surtout assurée, non pas par des Hongrois, mais par des Slaves : Croates et Serbes des « confins militaires », soumis à une juridiction particulière et contraints au service militaire...

Du (très) mauvais usage des stéréotypes

Les histoires nationales diffusent donc des visions plus ou moins cohérentes, plus ou moins reconstruites et plus ou moins politiquement orientées du passé. Or celles-ci entrent souvent en conflit avec l'image stéréotypée que s'en font les peuples voisins, toujours rivaux, parfois même encore ennemis. Tout autant de stéréotypes et de préjugés nationaux qui ont décidément la peau dure. Ainsi, les Russes, les Hongrois et les Allemands suscitent souvent l'hostilité des peuples (slaves) voisins qui les accusent de vouloir saisir toute occasion pour reprendre leur politique (leurs habitudes ?) de domination.

Ainsi, depuis la fin du XIXe siècle (image désastreuse cruellement renforcée par les turbulences belliqueuses des XIXe et XXe siècles...) apparaît dans les mentalités polonaises le personnage « stéréotype » et « archétypal » de l'Allemand impérial, le *junker* teutonique arrogant, brutal et sûr de lui dont

le romancier Henryk Sienkiewicz nous trace, dans son fameux roman *Krzyżacy* (i.e., *Les Croisés*, ou, *Les Chevaliers teutoniques*) un portrait inoubliable que l'on retrouve également -trait pour trait- dans *Alexandre Nevski*, le fameux film héroïque de Sergueï Eisenstein : « Surprenante est la nature teutonique. Lorsque la situation des chevaliers teutoniques est critique, il sera compréhensif comme un franciscain, doux comme un agneau et tout miel -certainement, tu ne trouveras pas de meilleur homme au monde. Mais qu'il sente qu'il a la force derrière lui, il n'y aura pas plus rengorgé que lui et tu ne trouveras personne qui soit moins enclin à la miséricorde. Il semble que le bon Dieu lui ait donné une pierre à la place du cœur. »

Le tout, dans un roman fleuve épique⁵⁻⁶ où les perfides chevaliers teutoniques semblent, décidément, dominés par la convoitise et la rapacité : usant de félonie et de violence, trahissant leur mission d'évangélisation des pays slaves au point qu'ils arrivent à dresser contre eux l'ensemble des populations polonaises ainsi que la population paysanne allemande insurgés contre leurs maîtres despotiques et même jusqu'aux plus loyaux des chevaliers prussiens, portant un regard enfin lucide sur la dégénérescence de l'Ordre.

Une lecture de l'histoire qui allait connaître un très grand succès auprès du grand public en cette fin du XIXe siècle qui voit alors l'affirmation simultanée du nationalisme allemand et prussien (impérial) avec l'aspiration nationale polonaise à la création d'un Etat-nation qui lui serait propre.

Une époque qui voit la parution des « Croisés » d'Henryk Sienkiewicz (1900), la célébration du 500^{ème} anniversaire de la bataille de Grunwald (1910) et la construction du monument de Grunwald (à Cracovie, élevé grâce à une souscription publique, en présence du célèbre pianiste et « leader national » Ignacy Paderewski).

Ainsi que la réalisation du fameux tableau historique et grandiose du non moins fameux peintre « national » polonais Jan Matejko (1878). Alors que, côté allemand, le Kaiser Guillaume II, fanatique de germanité médiévale et de faux châteaux gothiques, se faisait accueillir à Marienbourg⁷ par des délégations costumées en chevaliers teutoniques...

⁵ En polonais *Les Croisés* (i.e. : en français : *Les Chevaliers teutoniques*) ; roman pour la jeunesse d'Henryk Sienkiewicz, publié en 1900, disponible en langue française en deux tomes, éd. *Presses Pocket*, *Les Chevaliers teutoniques*, et, *Les Remparts de Cracovie*. Ouvrage republié, en juin 2002, aux éditions *Parangon* (pp. 360).

⁶ Un roman qui nous raconte, dans le contexte des guerres entre Royaume de Pologne et Ordre teutonique du début du XVe siècle, la vie tumultueuse du jeune et courageux chevalier polonais Zbyszko de Bogdaniec -héroïque et exemplaire- dont les amours avec la belle, jeune et noble damoiselle Danusia de Spychow sont contrariées par la duplicité des fameux chevaliers allemands...

⁷ Marienbourg (en polonais Malbork), capitale de l'Etat médiéval de l'Ordre teutonique, anciennement située sur le territoire de l'Empire d'Allemagne (Prusse orientale), aujourd'hui en Pologne.

Slaves contre Germains, Polonais contre Allemands...

Ainsi, le XIXe siècle voit, certes (à travers les travaux d'Herder, du tchèque Palacky, du slovaque Jan Kollar, etc), l'expression du traditionnel stéréotype « conflictuel » opposant les Slave pacifiques et primitifs (aux moeurs forcément plus pures, car plus proches de la nature...) aux Germains belliqueux et guerriers (leur apportant la civilisation, par la force des armes...) : l'expansion « constructive » des uns et « destructrice » des autres. Mais cette interprétation simplifiée et simpliste des relations entre ces deux groupes humains, si complexes, est sans doute plus riche en collaborations qu'en affrontements. Ce qu'une histoire plus scientifique et plus dépassionnée aurait pu aisément démontrer. Or, des deux côtés, on a voulu insister davantage sur les conflits...

Mais les stéréotypes évoluent également, suivant ce que l'ambiance politique du moment et l'air du temps cherchent absolument à leur faire dire. Ainsi l'Allemand vu par les Polonais de la fin du XVIIIe siècle n'était alors qu'un inoffensif marchand pauvre, venu en terres polonaises pour s'enrichir rapidement. N'ayant pas encore le prestige politique de la puissance prussienne, il n'a alors pas de stature sociale car unanimement méprisé par la noblesse polonaise et par une paysannerie autochtone qui partage avec ses maîtres les mêmes idées préconçues et un même regard envieux et méprisant pour la société urbaine (et, notamment, la « classe dépravée et corrompue » des marchands).

De même, aux XIXe siècle, l'image du Polonais à l'étranger était -à la suite des insurrections nationales de 1830 et de 1863 et sous l'influence d'importantes personnalités (comme Adam Mickiewicz, Frédéric Chopin ou Adam Jerzy Czartoryski...)- celle du noble et du combattant de la Liberté ; noble certes arrogant mais également révolutionnaire, cosmopolite pétri des idées des lumières, aussi généreux qu'irréfléchi, symbole vivant du martyr et de la rédemption future de sa « noble nation ». Mais au XXe siècle, la figure haute en couleur de la noblesse allait complètement disparaître du stéréotype du polonais « modèle » : celui-ci étant désormais identifié comme un émigrant déraciné et sous payé à la recherche de travail, pauvre et illettré, saisonnier agricole, mineur de fond, voire plombier...

Des stéréotypes qui ont la vie dure : comme en ont récemment encore illustré les querelles survenues lors de la campagne référendaire européenne de 2005 en France, ainsi que les plus récentes polémiques germano-polonaises. Des stéréotypes qu'il faut donc prendre avec des pincettes, apprendre à relativiser et à nuancer pour préserver le « vivre ensemble » : nouveau bien commun européen.

De même, comme l'a très bien dit en son temps l'historien tchèque Josef Pekar (Professeur à l'Université de Prague au début du XXe siècle) : « Il n'est pas possible d'attribuer à un nation un 'sens' unique et précis à son histoire. Celle-ci à autant de 'sens' qu'il existe de changements spirituels au cours de son histoire à travers les siècles ».

Gageons alors que la construction européenne soit là un nouveau changement spirituel qui permette à chacun, quelques soient ses origines familiales ou sympathies nationales, de relativiser la portée de ces discours d'essence nationaliste.

Claire WEIBEL YACOUB, *Le rêve brisé des Assyro-Chaldéens - L'introuvable autonomie*, éditions du Cerf, Paris, 2011, pp. 309, € 20

Bernard Lesfargues

Ecrivain et traducteur - Editeur et militant fédéraliste - 24400 Eglise neuve d'Issac

Il est malheureusement inutile de chercher sur une carte du Moyen-Orient où se trouvent les derniers Assyro-Chaldéens, Chrétiens, mais divisés ; peu nombreux et relevant de diverses capitales ; persécutés par les Turcs, les Kurdes, les Arabes, les Persans, ils ont été déportés, comme les Arméniens avec lesquels on les a souvent confondus ; si ces derniers ont eu la chance de recouvrer une partie de leurs territoires traditionnels et de vivre autonomes, les Assyro-Chaldéens -en dépit de leur engagement auprès des Alliés au cours de la première Grande Guerre- n'ont jamais reçu que des promesses vite oubliées, et n'ont pas obtenu la moindre indemnité pour les exactions de toute sorte dont ils ont été victimes.

Claire Weibel Yacoub a écrit un livre passionnant et passionné, qui livre à ses lecteurs les documents indispensables pour une saine compréhension de ce drame ignoré. Ignoré, pas tellement, mais volontairement occulté par les deux Etats responsables de l'ordre au Moyen-Orient : la France et l'Angleterre. Le pétrole de Mossoul était bien plus intéressant que la fragile survie des diverses communautés chrétiennes. L'histoire plus que millénaire des Assyro-Chaldéens prend fin sous nos yeux : on égorge, on viole, on assassine, et s'il en reste encore quelques uns, qu'on les disperse... Au massacre final de Simélé (1933) répondent les innombrables massacres qui, aujourd'hui, se perpétrent dans le monde entier. A quand notre tour ?

Cet ouvrage de Claire Weibel Yacoub fait suite à la publication de *Surma l'Assyro-Chaldéenne (1883-1975)*. Dans *la tourmente de la Mésopotamie*, aux éditions l'Harmattan, 2007, Paris, pp. 275, € 25.

Dans ce premier ouvrage l'auteur raconte la saga de Surma, personnalité exceptionnelle qui lutta pour obtenir une terre et un statut pour son peuple dont elle accompagna l'exode après le génocide de 1915 et dont elle assura un temps la régence. Exilée à Chypre, elle vécut en Grande-Bretagne et termina sa longue et riche vie aux Etats-Unis. Cette biographie passionnante, très documentée, fruit d'un travail de dix années, au delà de son intérêt historique et politique se lit comme un roman.

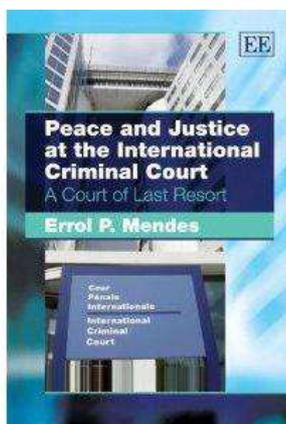
Fédéchoses

www.pressefederaliste.eu

Errol P. MENDES, *Peace and Justice at the International Criminal Court, A Court of Last Resort*, Professeur de droit à l'université de Ottawa (Canada), 2010, pp. 224

Traduit de l'anglais par Jean-François Billion - Lyon

Ce livre qui fait autorité s'attaque aux plus importants défis qui attendent la Cour pénale internationale depuis sa fondation en 1998 : réconcilier la demande de justice pour les plus graves crimes connus de l'humanité avec la promotion d'une paix durable dans les zones de conflit dans le monde. En décrivant et en analysant ce défi, Errol Mendes démontre que la Cour est le produit de siècles d'efforts globaux pour intégrer la paix et la justice. Il met en évidence, parmi d'autres, le travail critique fait par la Coalition pour la Cour pénale internationale (CICC) et son Directeur exécutif, William Pace, pour garantir qu'une cour internationale viable et indépendante de manière permanente soit mise en place pour continuer le combat mondial contre l'impunité.



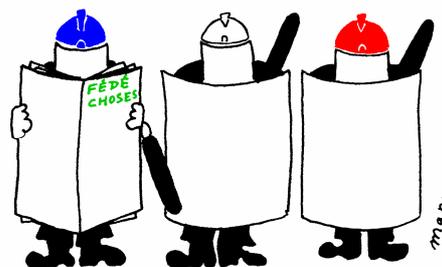
Mettant l'accent sur deux importantes procédures incluant les mises en accusation du Président et d'autres hauts responsables du Soudan et un groupe rebelle sauvage dans le nord de l'Ouganda, l'auteur argumente que le choix entre la paix et la justice n'est pas un jeu à somme nulle ainsi que semblent le soutenir de nombreux critiques de la Cour. Il réfute également la vision selon laquelle la Cour aurait un préjugé contre l'Afrique dans ses principales investigations et poursuites dans la mesure où presque tous les cas présentés devant elle l'ont été par les saisines des pays africains eux-mêmes.

S'appuyant sur la connaissance et l'expérience obtenue durant le temps qu'il a passé à visiter la Cour en tant que professionnel, l'auteur combine des aperçus de personnages clés et d'experts auprès de la Cour ou ailleurs dans le monde avec ses propres analyses dans son appel à une plus grande coopération internationale avec la Cour dans l'exercice de son mandat et pour dépasser d'autres obstacles menaçant son travail dans l'avenir. Le Professeur Mendes propose et encourage des formes de complémentarité de tous les Etats parties (de la Cour) afin de mener des partenariats avec la Cour et met en valeur les systèmes judiciaires et de mise en accusation nationaux qui pourraient de manière effective combattre l'impunité pour les crimes les plus importants. Finalement, dans une analyse innovante, il presse également

les institutions financières internationales d'assister la Cour en lui offrant une légitime assistance pour la mise en application de mandats d'arrêts émis par la Cour.

Chercheurs et étudiants en justice criminelle, études internationales, science politique et droits de l'homme, aussi bien que groupes de la société civile, responsables gouvernementaux et personnes travaillant avec des organisations pour la justice internationale, tous, trouveront dans ce livre une perspective unique et approfondie sur ce dilemme complexe.

« Faites comme lui, abonnez vous ! »



Fédéchoses **- Pour le fédéralisme**

**Pour le débat entre les fédéralistes
en France, en Europe et dans le monde**

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ; sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ; les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Déclaration sur la reconnaissance de l'Etat palestinien

Lucio Levi

**Président du MFE italien - Membre du Comité fédéral
de l'UEF et du Bureau exécutif du WFM - Turin**

Traduit de l'italien par Jean-Francis Billion - Lyon

La demande de l'Autorité palestinienne d'être reconnue comme Etat membre de l'ONU attire l'attention de l'opinion publique sur la 66^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies. La proposition se positionne dans une situation du Moyen-orient en rapide évolution à cause du printemps arabe, de l'isolement international croissant d'Israël, du déclin de l'influence des Etats-Unis dans la région et de l'incapacité politique de l'Union européenne (UE) sur le plan international. Elle est soutenue à une large majorité par l'Assemblée générale, mais risque de se heurter au veto des Etats-Unis au Conseil de sécurité. L'admission de la Palestine à l'Assemblée avec le statut d'observateur, comme prémisses pour devenir dans quelques années un membre effectif de l'ONU, représente une condition nécessaire pour reconnaître les droits du peuple palestinien et lui permettre de participer, dans des conditions d'égalité avec les autres Etats, au processus de paix. Depuis 1980, le Mouvement fédéraliste européen soutient le droit du peuple palestinien à l'indépendance (Cf. Editorial de FDC n° 30, 2° trim. 1980, L. Levi « **La création d'un Etat palestinien et la paix au Moyen-orient** »).

La demande palestinienne se situe dans le contexte d'un projet qui remonte à la constitution de l'Etat d'Israël : celui de la coexistence de deux Etats (Israël et Palestine), du retrait d'Israël des implantations en Cisjordanie et à Jérusalem est, du retour d'une partie au moins des réfugiés et du retour aux frontières ayant précédé la guerre de 1967. La situation est compliquée par le fait que le Hamas, qui contrôle la Bande de Gaza depuis l'évacuation décidée par le gouvernement Sharon, ne se sent pas représenté par l'Autorité nationale palestinienne et conteste sa demande d'être reconnue comme Etat membre des Nations unies. En outre, le Hamas ne reconnaît pas l'Etat d'Israël et est considéré comme une organisation terroriste par Israël et les Etats-Unis. Enfin, Israël, encerclé par un monde arabe hostile et par l'Iran engagé dans un programme nucléaire qui déclare en vouloir la destruction, est poussé à confier sa sécurité à la seule force militaire.

C'est là la raison de la prolongation du conflit israélo-

palestinien. Sa solution exige un changement de la situation internationale qui atténue les tensions et garantisse la justice pour la Palestine et la sécurité pour Israël.

La coexistence pacifique entre les peuples israélien et palestinien exige en premier lieu l'intervention d'une force d'interposition européenne sous l'égide des Nations unies, comme ce qui est advenu au Liban, mais en mettant en place un commandement européen unique selon les modalités prévues dans la « coopération structurée permanente » (art. 46 du Traité de Lisbonne). C'est la voie qui permettrait à un groupe d'Etats de l'UE de mettre en action une force d'intervention rapide et de devenir ainsi un interlocuteur influent des deux parties en présence et une garantie de sécurité pour la région tout entière.

L'intervention militaire sera efficace à condition qu'elle soit accompagnée d'une initiative diplomatique afin de réunir une Conférence sur la sécurité et la coopération au Moyen-orient, pour la réduction des armements, la création d'une zone dénucléarisée de la région, la coopération économique, technologique et culturelle.

Dans le même temps, vu que les Etats nationaux ne constituent plus dans le monde contemporain une base capable de garantir ni le développement économique ni l'indépendance politique, il est vital de lancer dans la région un processus d'intégration à partir d'un noyau dont fassent partie Israël, la Palestine, la Jordanie et le Liban. Son point de départ pourrait être une « Communauté de l'eau, de l'énergie et des infrastructures » comme Jacques Delors l'a proposé lorsqu'il était Président de la Commission européenne. Delors s'inspirait alors du précédent de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui visait à mettre en commun les ressources stratégiques -le charbon et l'acier- afin de lancer un processus d'unification rendant impossibles de nouvelles guerres. Il s'agit d'un processus encore incomplet, qui a empêché de nouvelles guerres au sein de l'UE, mais qui peut encore échouer si l'on laissait se désintégrer l'Union monétaire. C'est pourquoi les fédéralistes sont engagés à bâtir un noyau fédéral au sein de l'UE qui indiquerait au reste du monde la voie pour fédérer une région couverte par plusieurs Etats.

De même que la pacification entre la France et l'Allemagne a réussi après l'époque des guerres mondiales, aujourd'hui, 63 ans après la construction de l'Etat d'Israël, au moment où les peuples de la région choisissent la liberté et où la différence d'Israël, jusqu'à peu le seul Etat démocratique du Moyen-orient, est en voie d'être dépassée, il est possible et nécessaire d'ouvrir la voie à la pacification de la région.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
Mail

Normal € 30 - Militant € 50 - Soutien € 100 - le numéro 8 €

Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 13, Rue de l'arbre sec - 69001 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - Rédacteur en chef : Jean-Francis BILLION - Comité de rédaction : Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI

Attachée de presse : Sandra FERNANDES - Responsable site web : Valéry-Xavier LENTZ